



Rapport Final

Couverture de taux d'intérêts

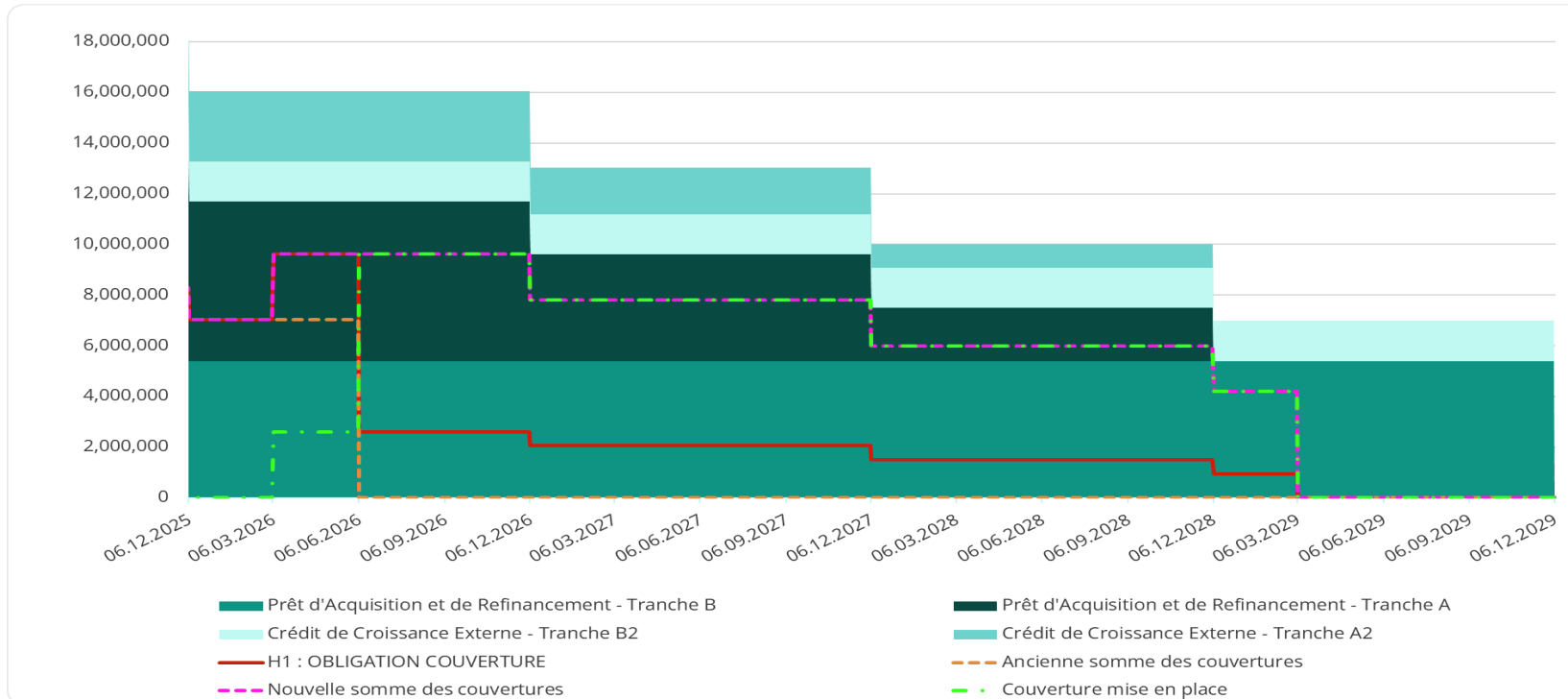
MERITIS

20 mars 2026



KERIUS Finance SAS
Conseiller en Investissements Financiers
Membre de l'ANACOFI CIF- Association agréée par l'AMF - ORIAS N° 13000716

- **Stratégie de couverture mise en place** : H4bis Cap 2,75% - 60% du 06/03/2026 au 06/03/2029
- **Banque de couverture** : La Banque Postale
- **Prime lissée de la couverture** : 0,25%
- **Equivalent en € de la prime lissée** : 51'487€
- **Honoraires Kerius Finance** : 14'000€
- **Economies réalisées** : 34'363€

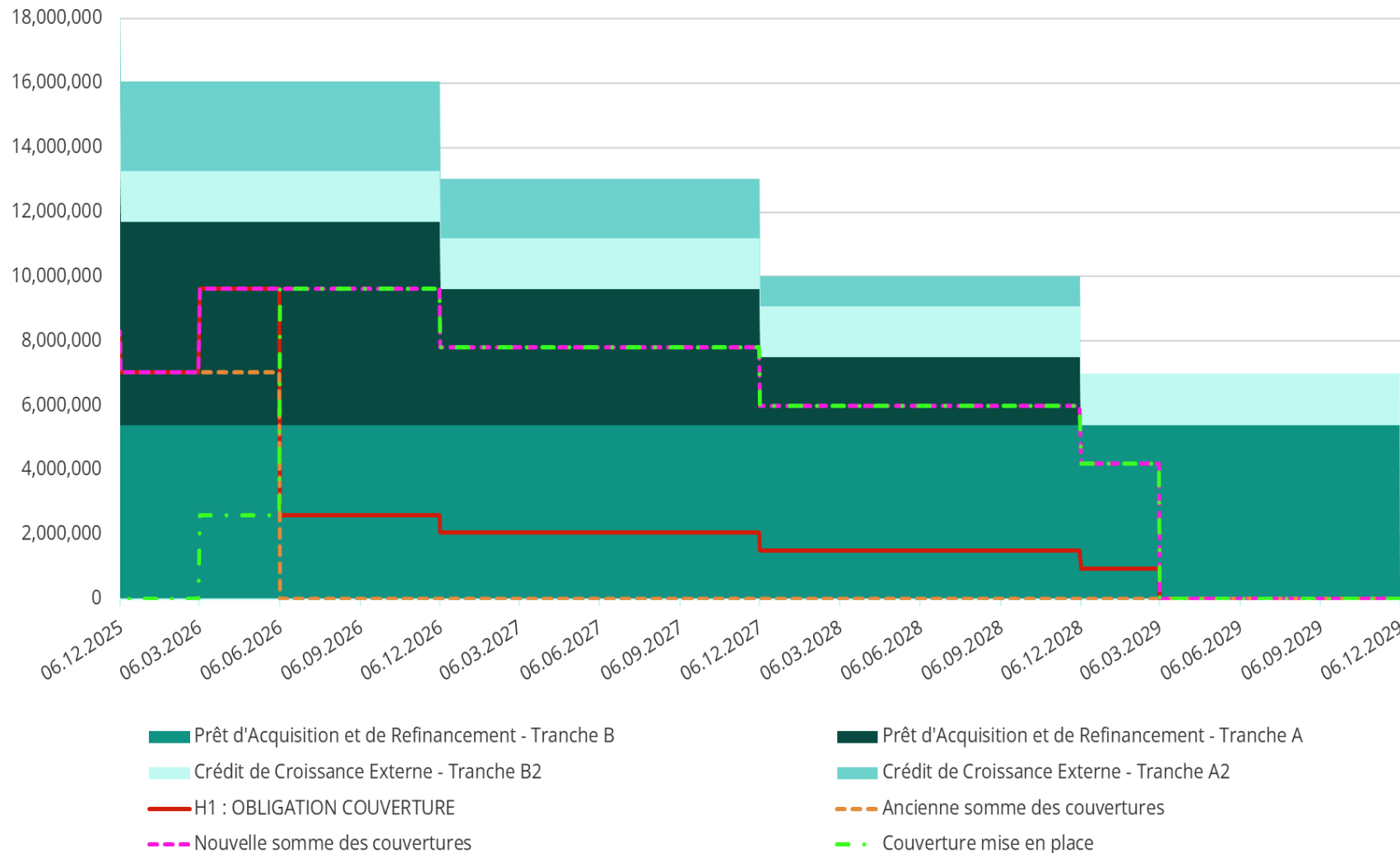


Les différents rapports produits pendant la mission ainsi que les rapports de valorisation sont disponibles à la demande.

Résumé des décisions prises

- Nouvelle couverture mise en place sur un horizon de 3 ans pour réduire la sensibilité du groupe aux variations de taux d'intérêts, y compris négatifs, avec un objectif de couverture Cash Flow Hedge (couverture de flux futurs).
- Un cap avec plafond (strike) à 2,75% a été mis en place pour limiter le taux de financement sur la partie couverte en complément des couvertures existantes. Ces produits prennent en compte le plancher à 0% sur les financements.
- Les anciennes couvertures ont été conservées car elles correspondent à l'objectif de couverture.

Cartographie après nouvelle couverture



Couverture traitée :
Achat Cap 2,75% à 3 ans.

Répartition bancaire :
La Banque Postale 100%.

Caractéristiques des dettes

Financements :

Prêteurs : BNP, LCL, La Banque Postale.

Prêt D'Acquisition et de Refinancement de €18'000'000, tiré le 06/12/2022, composé de :

- **Tranche A** : €12'600'000, amortissement linéaire annuel, échéance 06/12/2028, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,00%.
- **Tranche B** : €5'400'000, amortissement in fine, échéance 06/12/2029, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,40%.

Obligation de couverture :

L'Emprunteur s'engage (a) à conclure avec une ou plusieurs Banque(s) de Couverture dans un délai de **six (6) mois à compter de la Date de Réalisation**, un ou des contrat(s) de couverture de taux d'intérêt portant sur un **notionnel d'au moins 60%** (soixante pour cent) **du montant total de l'Encours du Prêt d'Acquisition et de Refinancement** couvrant l'Emprunteur contre une hausse de l'EURIBOR 3 mois ou 6 mois de plus de deux cent cinquante points de base (250 bps) par rapport à son niveau à la Date de Réalisation, et ce **pour une durée d'au moins trois (3) ans** à compter de la date de conclusion du Contrat de Couverture concerné, (ii) L'Emprunteur s'engage (a) à conclure avec une ou plusieurs Banque(s) de Couverture, **dans un délai de six (6) mois après la Date de Consolidation**, un ou des contrat(s) de couverture de taux d'intérêt portant sur un **notionnel d'au moins 60%** (soixante pour cent) **du montant total de l'Encours du Crédit de Croissance Externe Confirmé à la Date de Consolidation**, couvrant l'Emprunteur contre une hausse de l'EURIBOR de plus de deux cent cinquante points de base (250 bps) par rapport à son niveau à la Date de Consolidation, et ce pour une **durée d'au moins trois (3) ans à compter de la date de conclusion du Contrat de Couverture** concerné et (b) à justifier dans les meilleurs délais à l'Agent de la conclusion du ou des Contrat(s) de Couverture concerné(s).

→ 06/03/2026.

Banques de couverture: La Banque Postale

Couvertures existantes :

CAP 2,0% La Banque Postale : départ 06/06/2023, échéance 08/06/2026, amortissement spécifique, notionnel €18'000'000. Prime lissée 1,2175%.

Caractéristiques des dettes

Financements :

Prêteurs : BNP, LCL, La Banque Postale.

Crédit de Croissance Externe Confirmé de €6'000'000 :

- **Tranche A2** : Engagement de €4'200'000, amortissement linéaire annuel, échéance le 06/12/2028, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,00%.
- **Tranche B2** : Engagement €1'800'000, amortissement in fine, échéance le 6/12/2029, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,40%.

Tirage le 29/10/2024 de €4'350'000 :

- €3'045'000 au titre de la tranche A2
- €1'305'000 au titre de la tranche B2

Tirage le 07/05/2025 de €915'000 :

- €640'500 au titre de la tranche A2
- €274'500 au titre de la tranche B2 .

Obligation de couverture :

L'Emprunteur s'engage (a) à conclure avec une ou plusieurs Banque(s) de Couverture dans un délai de **six (6) mois à compter de la Date de Réalisation**, un ou des contrat(s) de couverture de taux d'intérêt portant sur un **notionnel d'au moins 60%** (soixante pour cent) **du montant total de l'Encours du Prêt d'Acquisition et de Refinancement** couvrant l'Emprunteur contre une hausse de l'EURIBOR 3 mois ou 6 mois de plus de deux cent cinquante points de base (250 bps) par rapport à son niveau à la Date de Réalisation, et ce **pour une durée d'au moins trois (3) ans** à compter de la date de conclusion du Contrat de Couverture concerné, (ii) L'Emprunteur s'engage (a) à conclure avec une ou plusieurs Banque(s) de Couverture, **dans un délai de six (6) mois après la Date de Consolidation**, un ou des contrat(s) de couverture de taux d'intérêt portant sur un **notionnel d'au moins 60%** (soixante pour cent) **du montant total de l'Encours du Crédit de Croissance Externe Confirmé à la Date de Consolidation**, couvrant l'Emprunteur contre une hausse de l'EURIBOR de plus de deux cent cinquante points de base (250 bps) par rapport à son niveau à la Date de Consolidation, et ce pour une **durée d'au moins trois (3) ans à compter de la date de conclusion du Contrat de Couverture** concerné et (b) à justifier dans les meilleurs délais à l'Agent de la conclusion du ou des Contrat(s) de Couverture concerné(s).

→ 06/03/2026.

Banques de couverture: La Banque Postale

Couvertures existantes :

CAP 2,0% La Banque Postale : départ 06/06/2023, échéance 08/06/2026, amortissement spécifique, notionnel €18'000'000. Prime lissée 1,2175%.

Détail de la couverture réalisée

Cap à prime lissée :

Banque : La Banque Postale

Cours d'exercice : 2,75% (strike / taux plafond)

Date de transaction : 18/03/2026

Date de début : 06/03/2026

Date de fin : 06/03/2029

Index : Euribor 3 Mois

Base : Actual/360

Nominal de départ : €2'606'175 amortissements spécifiques, cf. tableau en annexe

Prime annuelle à payer trimestriellement jusqu'au 06/03/2029 : **0,25%**, correspondant à une prime payée à la mise en place (up-front) de **€51'487**.

Primes à payer

Couverture La Banque Postale

Fixing	Début	Fin	Paiement	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboucement
04.03.2026	06.03.2026	08.06.2026	08.06.2026	2,606,175	1,701	-49,785
04.06.2026	08.06.2026	07.09.2026	07.09.2026	9,626,175	6,083	-43,702
03.09.2026	07.09.2026	07.12.2026	07.12.2026	9,626,175	6,083	-37,619
03.12.2026	07.12.2026	08.03.2027	08.03.2027	7,813,350	4,938	-32,681
04.03.2027	08.03.2027	07.06.2027	07.06.2027	7,813,350	4,938	-27,744
03.06.2027	07.06.2027	06.09.2027	06.09.2027	7,813,350	4,938	-22,806
02.09.2027	06.09.2027	06.12.2027	06.12.2027	7,813,350	4,938	-17,869
02.12.2027	06.12.2027	06.03.2028	06.03.2028	6,000,525	3,792	-14,077
02.03.2028	06.03.2028	06.06.2028	06.06.2028	6,000,525	3,834	-10,243
02.06.2028	06.06.2028	06.09.2028	06.09.2028	6,000,525	3,834	-6,409
04.09.2028	06.09.2028	06.12.2028	06.12.2028	6,000,525	3,792	-2,617
04.12.2028	06.12.2028	06.03.2029	06.03.2029	4,187,700	2,617	0

Prime lissée

0.25%

Total à payer

51,487

Tableaux d'amortissement

DATE DEPART	DATE FIN	Prêt d'Acquisition et de Refinancement - Tranche A		Prêt d'Acquisition et de Refinancement - Tranche B		Crédit de Croissance Externe - Tranche A2		Crédit de Croissance Externe - Tranche B2		TOTAL DETTE	COUVERT URE EXISTANTE Cap 2% N°1	COUVERT URE EXISTANTE Totale	% DETTE TOTALE	OBLIGATI ON COUVERT URE PAR	OBLIGATI ON COUVERT URE Crédit C.E.	H1 : OBLIGATI ON COUVERT URE	Minimum restant à couvrir	Nouvelle somme des couvertures	Couverture mise en place
		Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD										
06.12.2022	06.03.2023	0	12,600,000	0	5,400,000	0	0	0	0	18,000,000	0	0			0	0	0	0	0
06.03.2023	06.06.2023	0	12,600,000	0	5,400,000	0	0	0	0	18,000,000	0	0			0	0	0	0	0
06.06.2023	06.09.2023	0	12,600,000	0	5,400,000	0	0	0	0	18,000,000	18,000,000	18,000,000	60%	10,800,000		10,800,000	0	18,000,000	0
06.09.2023	06.12.2023	0	12,600,000	0	5,400,000	0	0	0	0	18,000,000	18,000,000	18,000,000	60%	10,800,000		10,800,000	0	18,000,000	0
06.12.2023	06.03.2024	2,100,000	10,500,000	0	5,400,000	0	0	0	0	15,900,000	15,900,000	15,900,000	60%	9,540,000		9,540,000	0	15,900,000	0
06.03.2024	06.06.2024	0	10,500,000	0	5,400,000	0	0	0	0	15,900,000	15,900,000	15,900,000	60%	9,540,000		9,540,000	0	15,900,000	0
06.06.2024	06.09.2024	0	10,500,000	0	5,400,000	0	0	0	0	15,900,000	15,900,000	15,900,000	60%	9,540,000		9,540,000	0	15,900,000	0
06.09.2024	29.10.2024	0	10,500,000	0	5,400,000	0	0	0	0	15,900,000	15,900,000	15,900,000	60%	9,540,000		9,540,000	0	15,900,000	0
29.10.2024	06.12.2024	0	10,500,000	0	5,400,000	-3,045,000	3,045,000	-1,305,000	1,305,000	20,250,000	15,900,000	15,900,000	60%	9,540,000		9,540,000	0	15,900,000	0
06.12.2024	06.03.2025	2,100,000	8,400,000	0	5,400,000	0	3,045,000	0	1,305,000	18,150,000	13,800,000	13,800,000	60%	8,280,000		8,280,000	0	13,800,000	0
06.03.2025	07.05.2025	0	8,400,000	0	5,400,000	0	3,045,000	0	1,305,000	18,150,000	13,800,000	13,800,000	60%	8,280,000		8,280,000	0	13,800,000	0
07.05.2025	06.06.2025	0	8,400,000	0	5,400,000	-640,500	3,685,500	-274,500	1,579,500	19,065,000	13,800,000	13,800,000	60%	8,280,000		8,280,000	0	13,800,000	0
06.06.2025	06.09.2025	0	8,400,000	0	5,400,000	0	3,685,500	0	1,579,500	19,065,000	8,280,000	8,280,000	60%	8,280,000		8,280,000	0	8,280,000	0
06.09.2025	06.12.2025	0	8,400,000	0	5,400,000	0	3,685,500	0	1,579,500	19,065,000	8,280,000	8,280,000	60%	8,280,000		8,280,000	0	8,280,000	0
06.12.2025	06.03.2026	2,100,000	6,300,000	0	5,400,000	921,375	2,764,125	0	1,579,500	16,043,625	7,020,000	7,020,000	60%	7,020,000		7,020,000	0	7,020,000	0
06.03.2026	06.06.2026	0	6,300,000	0	5,400,000	0	2,764,125	0	1,579,500	16,043,625	7,020,000	7,020,000	60%	7,020,000	2,606,175	9,626,175	2,606,175	9,626,175	2,606,175
06.06.2026	06.09.2026	0	6,300,000	0	5,400,000	0	2,764,125	0	1,579,500	16,043,625	0	0	60%		2,606,175	2,606,175	2,606,175	9,626,175	9,626,175
06.09.2026	06.12.2026	0	6,300,000	0	5,400,000	0	2,764,125	0	1,579,500	16,043,625	0	0	60%		2,606,175	2,606,175	2,606,175	9,626,175	9,626,175
06.12.2026	06.03.2027	2,100,000	4,200,000	0	5,400,000	921,375	1,842,750	0	1,579,500	13,022,250	0	0	60%		2,053,350	2,053,350	2,053,350	7,813,350	7,813,350
06.03.2027	06.06.2027	0	4,200,000	0	5,400,000	0	1,842,750	0	1,579,500	13,022,250	0	0	60%		2,053,350	2,053,350	2,053,350	7,813,350	7,813,350
06.06.2027	06.09.2027	0	4,200,000	0	5,400,000	0	1,842,750	0	1,579,500	13,022,250	0	0	60%		2,053,350	2,053,350	2,053,350	7,813,350	7,813,350
06.09.2027	06.12.2027	0	4,200,000	0	5,400,000	0	1,842,750	0	1,579,500	13,022,250	0	0	60%		2,053,350	2,053,350	2,053,350	7,813,350	7,813,350
06.12.2027	06.03.2028	2,100,000	2,100,000	0	5,400,000	921,375	921,375	0	1,579,500	10,000,875	0	0	60%		1,500,525	1,500,525	1,500,525	6,000,525	6,000,525
06.03.2028	06.06.2028	0	2,100,000	0	5,400,000	0	921,375	0	1,579,500	10,000,875	0	0	60%		1,500,525	1,500,525	1,500,525	6,000,525	6,000,525
06.06.2028	06.09.2028	0	2,100,000	0	5,400,000	0	921,375	0	1,579,500	10,000,875	0	0	60%		1,500,525	1,500,525	1,500,525	6,000,525	6,000,525
06.09.2028	06.12.2028	0	2,100,000	0	5,400,000	0	921,375	0	1,579,500	10,000,875	0	0	60%		1,500,525	1,500,525	1,500,525	6,000,525	6,000,525
06.12.2028	06.03.2029	2,100,000	0	0	5,400,000	921,375	0	0	1,579,500	6,979,500	0	0	60%		947,700	947,700	947,700	4,187,700	4,187,700
06.03.2029	06.06.2029	0	0	0	5,400,000	0	0	0	1,579,500	6,979,500	0	0				0	0	0	0
06.06.2029	06.09.2029	0	0	0	5,400,000	0	0	0	1,579,500	6,979,500	0	0				0	0	0	0
06.09.2029	06.12.2029	0	0	0	5,400,000	0	0	0	1,579,500	6,979,500	0	0				0	0	0	0
06.12.2029	06.03.2030	0	0	5,400,000	0	0	0	1,579,500	0	0	0	0				0	0	0	0

Analyse de Retour sur Investissement

Outre les aspects qualitatifs (analyses et choix de la stratégie la plus adaptée) et le gain de temps durant le processus, la prestation de KERIUS Finance a permis de générer les économies suivantes en permettant d'obtenir un taux de couverture inférieur à la pratique habituelle des banques pour ce montant :

Valeur 1 BP	2,063
	LBP
Economies totales	34,363
Taux/Prix sans marge bancaire	44,592
Prix avec marge bancaire standard *	85,850
Marge bancaire standard (20 points de base) *	41,257
Prix final	51,487
Marge finale	6,894

* La marge standard prise par les banques dans ce contexte est de 20 à 25 points de base sur un taux ou une prime lissée par rapport au taux/prix sans marge utilisé ci-dessus. Une marge de 20 points de base est utilisée pour cette comparaison.

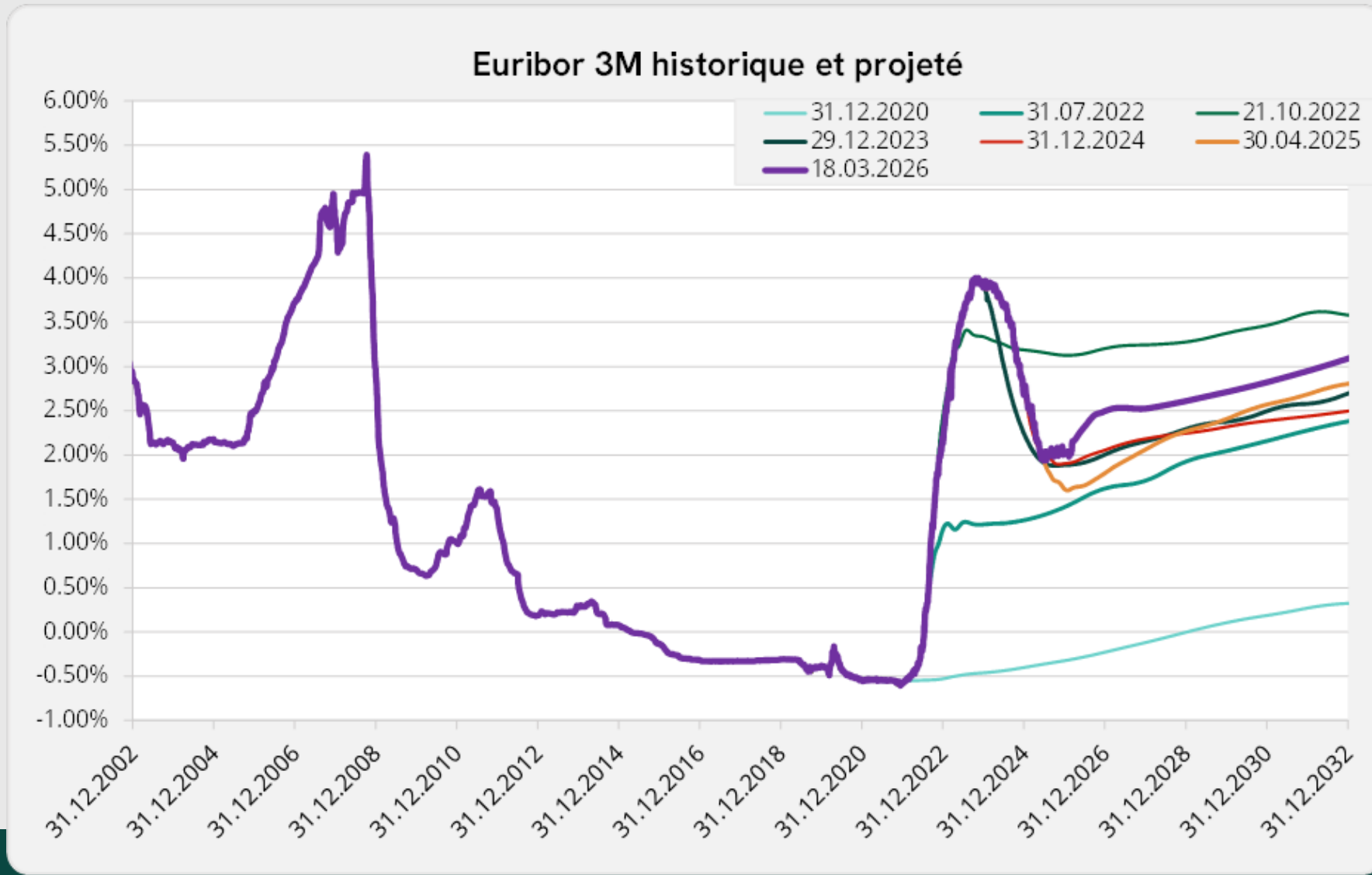
Les économies totales sont réalisées en trois étapes de manière "coopérative" avec la banque:

- Choix du produit optimal: des produits similaires sont souvent "margés" différemment (notamment swap flooré vs cap 0%)
- Négociations préliminaires avant cotations de sélection (explication de la méthode KERIUS et de la marge cible pour être sélectionné)
- Négociation finale en fin de processus

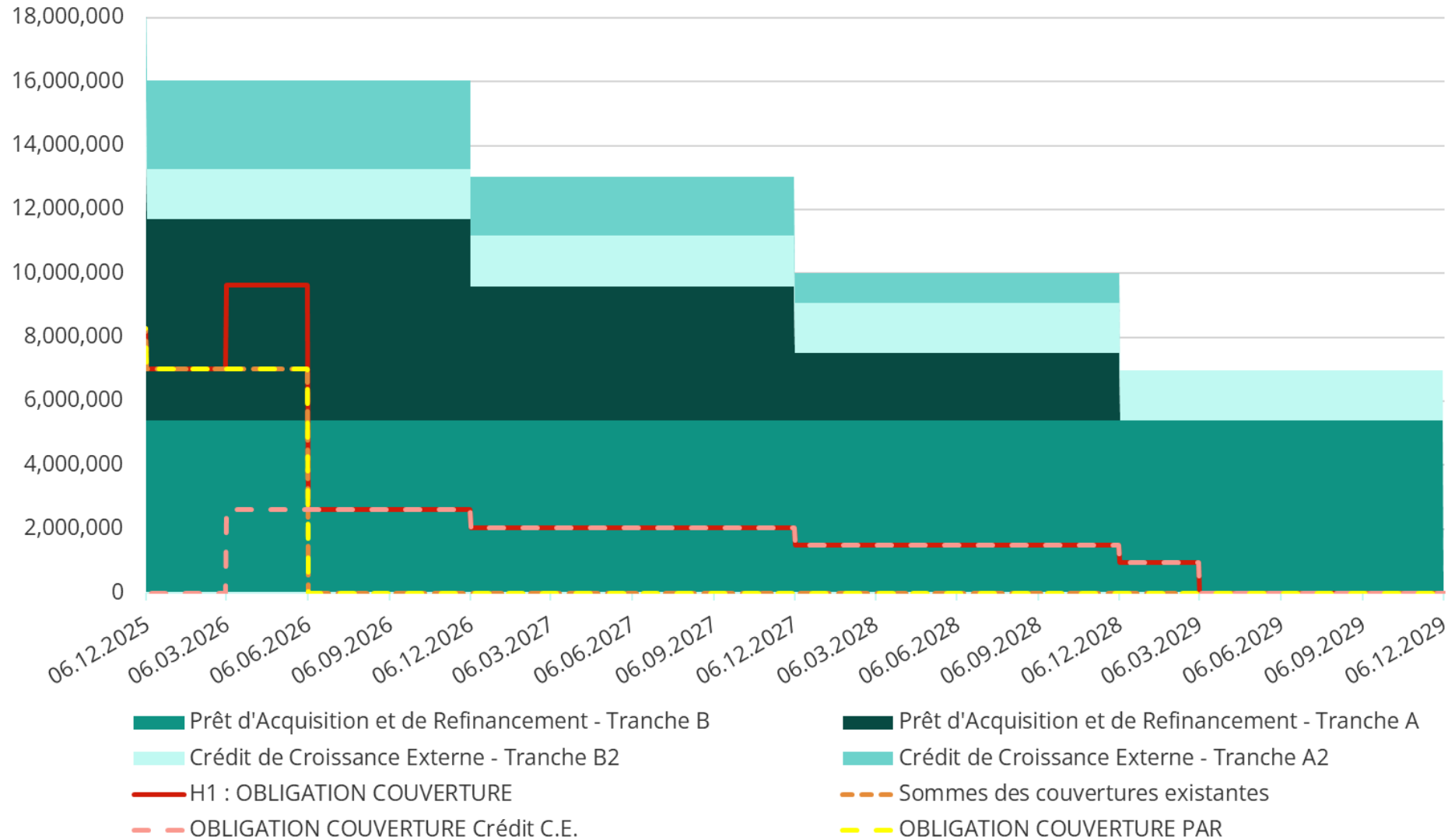
Annexes

- Données de marché : Euribor historique et projeté
- Rappel: Extrait de rapports d'analyse et simulations
- Clauses contractuelles
- Rappel : différents types de couverture

Données de marché (18/03/2026)



Cartographie des dettes



Caractéristiques des dettes

Financements :

Prêteurs : BNP, LCL, La Banque Postale.

Prêt D'Acquisition et de Refinancement de €18'000'000, tiré le 06/12/2022, composé de :

- **Tranche A** : €12'600'000, amortissement linéaire annuel, échéance 06/12/2028, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,00%.
- **Tranche B** : €5'400'000, amortissement in fine, échéance 06/12/2029, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,40%.

Obligation de couverture :

L'Emprunteur s'engage (a) à conclure avec une ou plusieurs Banque(s) de Couverture dans un délai de **six (6) mois à compter de la Date de Réalisation**, un ou des contrat(s) de couverture de taux d'intérêt portant sur un **notionnel d'au moins 60%** (soixante pour cent) **du montant total de l'Encours du Prêt d'Acquisition et de Refinancement** couvrant l'Emprunteur contre une hausse de l'EURIBOR 3 mois ou 6 mois de plus de deux cent cinquante points de base (250 bps) par rapport à son niveau à la Date de Réalisation, et ce **pour une durée d'au moins trois (3) ans** à compter de la date de conclusion du Contrat de Couverture concerné, (ii) L'Emprunteur s'engage (a) à conclure avec une ou plusieurs Banque(s) de Couverture, **dans un délai de six (6) mois après la Date de Consolidation**, un ou des contrat(s) de couverture de taux d'intérêt portant sur un **notionnel d'au moins 60%** (soixante pour cent) **du montant total de l'Encours du Crédit de Croissance Externe Confirmé à la Date de Consolidation**, couvrant l'Emprunteur contre une hausse de l'EURIBOR de plus de deux cent cinquante points de base (250 bps) par rapport à son niveau à la Date de Consolidation, et ce pour une **durée d'au moins trois (3) ans à compter de la date de conclusion du Contrat de Couverture** concerné et (b) à justifier dans les meilleurs délais à l'Agent de la conclusion du ou des Contrat(s) de Couverture concerné(s).

→ **06/03/2026.**

Banques de couverture: LCL, La Banque Postale

Couvertures existantes :

CAP 2,0% La Banque Postale : départ 06/06/2023, échéance 08/06/2026, amortissement spécifique, notionnel €18'000'000. Prime lissée 1,2175%.

Caractéristiques des dettes

Financements :

Prêteurs : BNP, LCL, La Banque Postale.

Crédit de Croissance Externe Confirmé de €6'000'000 :

- **Tranche A2** : Engagement de €4'200'000, amortissement linéaire annuel, échéance le 06/12/2028, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,00%.
- **Tranche B2** : Engagement €1'800'000, amortissement in fine, échéance le 6/12/2029, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,40%.

Tirage le 29/10/2024 de €4'350'000 :

- €3'045'000 au titre de la tranche A2
- €1'305'000 au titre de la tranche B2

Tirage le 07/05/2025 de €915'000 :

- €640'500 au titre de la tranche A2
- €274'500 au titre de la tranche B2 .

Obligation de couverture :

L'Emprunteur s'engage (a) à conclure avec une ou plusieurs Banque(s) de Couverture dans un délai de **six (6) mois à compter de la Date de Réalisation**, un ou des contrat(s) de couverture de taux d'intérêt portant sur un **notionnel d'au moins 60%** (soixante pour cent) **du montant total de l'Encours du Prêt d'Acquisition et de Refinancement** couvrant l'Emprunteur contre une hausse de l'EURIBOR 3 mois ou 6 mois de plus de deux cent cinquante points de base (250 bps) par rapport à son niveau à la Date de Réalisation, et ce **pour une durée d'au moins trois (3) ans** à compter de la date de conclusion du Contrat de Couverture concerné,

(ii) L'Emprunteur s'engage (a) à conclure avec une ou plusieurs Banque(s) de Couverture, **dans un délai de six (6) mois après la Date de Consolidation**, un ou des contrat(s) de couverture de taux d'intérêt portant sur un **notionnel d'au moins 60%** (soixante pour cent) **du montant total de l'Encours du Crédit de Croissance Externe Confirmé à la Date de Consolidation**, couvrant l'Emprunteur contre une hausse de l'EURIBOR de plus de deux cent cinquante points de base (250 bps) par rapport à son niveau à la Date de Consolidation, et ce pour une **durée d'au moins trois (3) ans à compter de la date de conclusion du Contrat de Couverture** concerné et (b) à justifier dans les meilleurs délais à l'Agent de la conclusion du ou des Contrat(s) de Couverture concerné(s).

→ 06/03/2026.

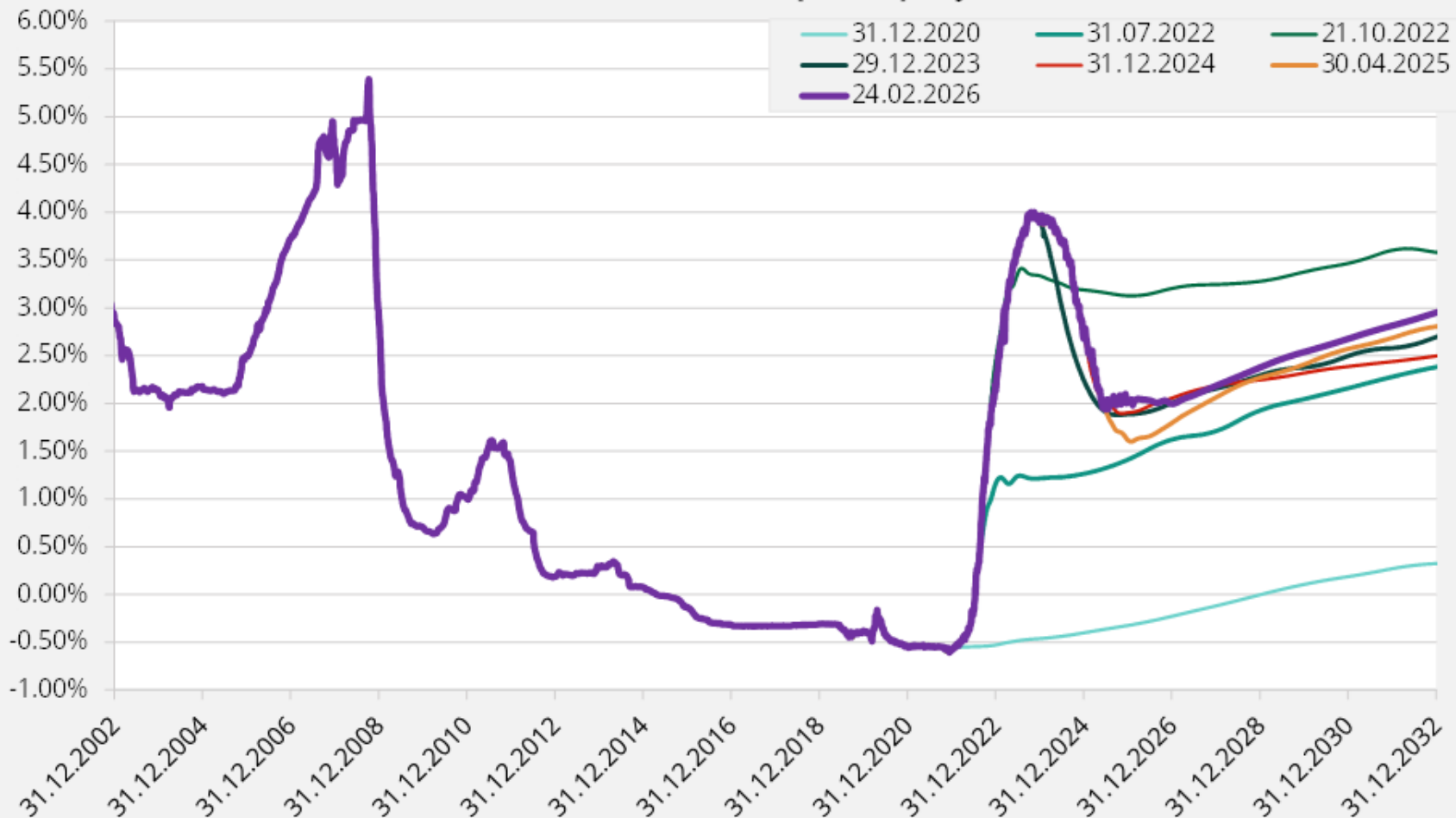
Banques de couverture: LCL, La Banque Postale

Couvertures existantes :

CAP 2,0% La Banque Postale : départ 06/06/2023, échéance 08/06/2026, amortissement spécifique, notionnel €18'000'000. Prime lissée 1,2175%.

Données de marché

Euribor 3M historique et projeté



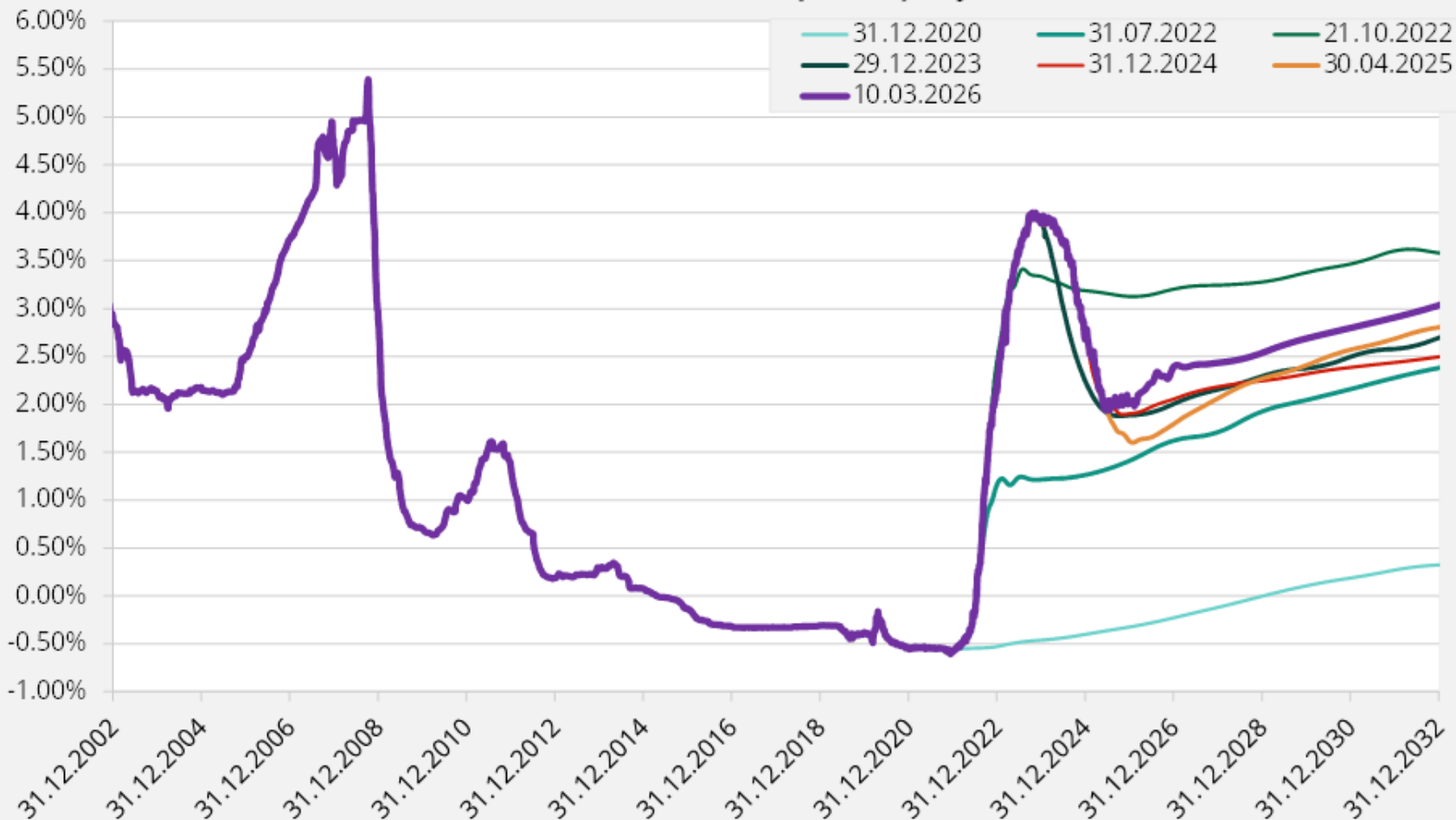
Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier le prix des couvertures significativement.

Le prix des couvertures bouge quotidiennement de +/-10 ou 15 points de base

Depuis le Covid, les services juridiques des banques sont saturés et les délais de mise en place ont été sensiblement rallongés. Plusieurs démarches ne peuvent être lancées qu'après le choix de la banque par le client. C'est pourquoi, il faut compter un délai entre 2 et 4 semaines entre l'appel d'offres et la mise en place de la couverture.

Données de marché

Euribor 3M historique et projeté



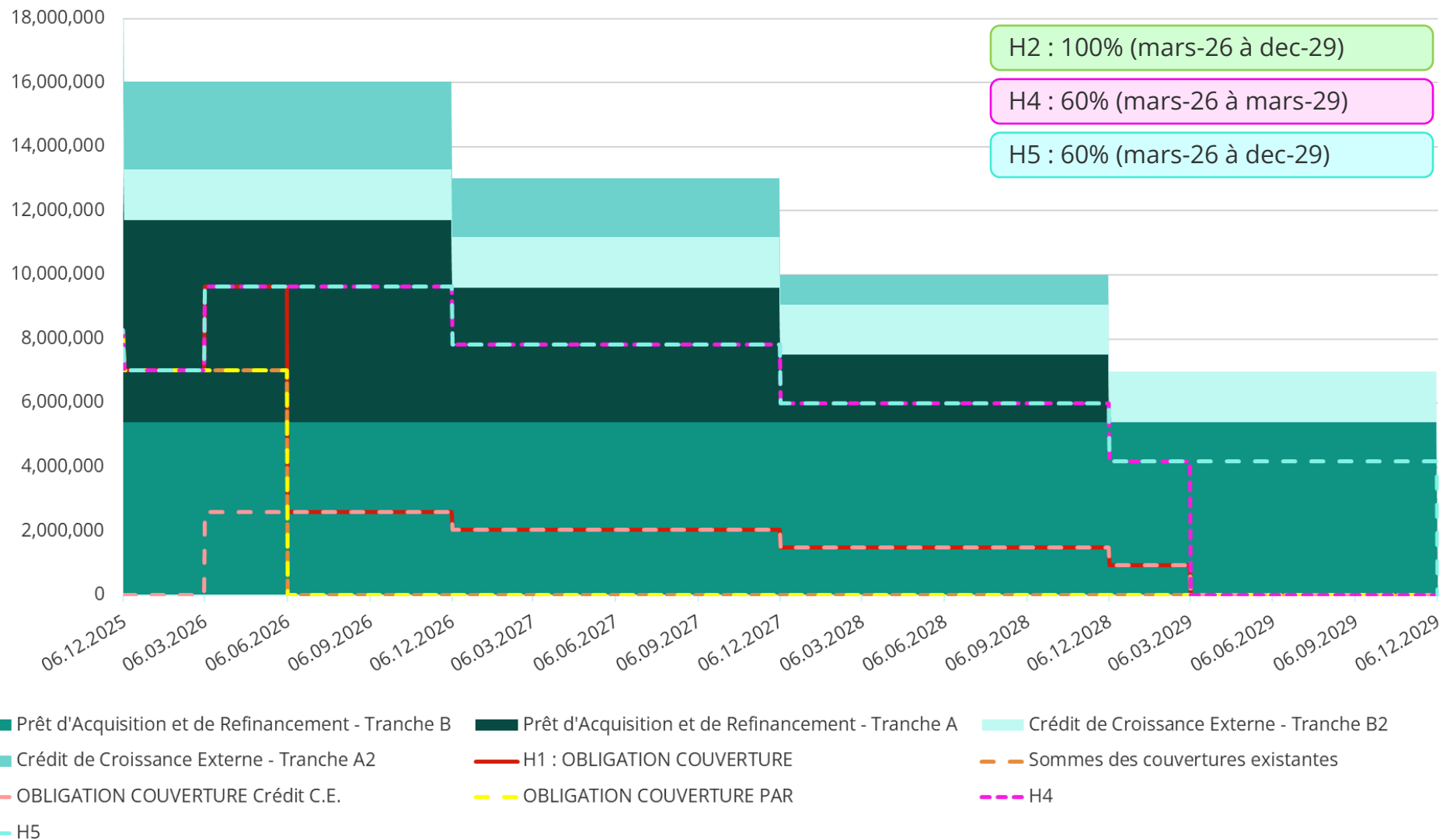
Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier le prix des couvertures significativement.

Le prix des couvertures bouge quotidiennement de +/-10 ou 15 points de base

Depuis le Covid, les services juridiques des banques sont saturés et les délais de mise en place ont été sensiblement rallongés. Plusieurs démarches ne peuvent être lancées qu'après le choix de la banque par le client. C'est pourquoi, il faut compter un délai entre 2 et 4 semaines entre l'appel d'offres et la mise en place de la couverture.

Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles

Nous avons retenu et lancé l'AO sur la stratégie H5



Produits recommandés – 10/03/2026

COUVERTURE	H1 bis	H4 bis	H5 bis
Durée	3 ans	3 ans	3.75 ans
Indice	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M
Notionnel départ	2,606,175	2,606,175	2,606,175
Début de période	06.03.2026	06.03.2026	06.03.2026
Fin de période	06.03.2029	06.03.2029	06.12.2029
Valeur 1bp en EUR	584	2,063	2,383

Prime d'option lissée			
Cap 2.5% annualisé	0.28%	0.30%	0.34%
Taux financement Max	2.78%	2.80%	2.84%

Cap 2.75% annualisé	0.22%	0.24%	0.27%
Taux financement Max	2.97%	2.99%	3.02%

Prime des options en EUR			
Cap 2.5%	15,700	60,300	78,000
Cap 2.75%	12,400	47,600	62,000

Marge bancaire estimée en points de base (BP) incluse dans les prix : **7 bps**

*bis : en complément de la couverture existante

H1 bis = H1 -couverture existante

Détail des stratégies :

H1 : 60% total (mars-26 à juin-26 puis 60% CCE (juin-26 à mars-29).

H4 : 60% (mars-26 à mars-29).

H5 : 60% (mars-26 à dec-29).

Prix de la stratégie retenue (H5bis) Cap 2,50% :

- En date du R1 : **0,20%**
- En date de l'AO : **0.2192%**

Cotations indicatives

Voir comparaison des profils de couverture en annexe.

Cotations indicatives sans marge bancaire ou avec marge bancaire estimée. Une marge bancaire non négociée se situe généralement entre 0,10% et 0,20%.

Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier ces prix significativement.

Tunnel : A noter que nous ne recommandons pas ce produit puisque le risque de perte est illimité car le financement est déjà flooré. En effet, le plancher du Tunnel double celui du financement. Ceci engendre une perte en cas de baisse de taux ou de retour aux taux négatifs. De plus, ce produit ne rentre pas dans le cadre de la comptabilité de couverture puisqu'il est considéré comme spéculatif.

Indications pour comparer les cotations entre elles:

- Le taux de swap représente le taux de financement de la partie couverte de la dette (hors problème spécifique du floor en cas de taux négatifs).
- La prime annualisée du cap représente le coût à payer sur la durée pour bénéficier du plafond (strike). Le taux de financement global est alors plafonné à strike + prime annualisée. Le cap permet de bénéficier de taux Euribor plus faibles que le strike, pour autant que le strike soit supérieur au plancher inclus dans le financement couvert.
- En cas de revente du cap avant échéance, la prime lissée non payée reste due, mais de ce montant sera déduit la valeur résiduelle (mark to market / fair value) du cap, qui peut excéder le montant de la prime restant due (par exemple si les taux ont monté).

Illustration des paiements en prime lissée : H5 Cap 2,5%

Fixing	Début	Fin	Paiement	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboucement
04.03.2026	06.03.2026	08.06.2026	08.06.2026	2,606,175	2,231	-75,769
04.06.2026	08.06.2026	07.09.2026	07.09.2026	9,626,175	7,977	-67,792
03.09.2026	07.09.2026	07.12.2026	07.12.2026	9,626,175	7,977	-59,816
03.12.2026	07.12.2026	08.03.2027	08.03.2027	7,813,350	6,475	-53,341
04.03.2027	08.03.2027	07.06.2027	07.06.2027	7,813,350	6,475	-46,867
03.06.2027	07.06.2027	06.09.2027	06.09.2027	7,813,350	6,475	-40,392
02.09.2027	06.09.2027	06.12.2027	06.12.2027	7,813,350	6,475	-33,917
02.12.2027	06.12.2027	06.03.2028	06.03.2028	6,000,525	4,972	-28,945
02.03.2028	06.03.2028	06.06.2028	06.06.2028	6,000,525	5,027	-23,918
02.06.2028	06.06.2028	06.09.2028	06.09.2028	6,000,525	5,027	-18,891
04.09.2028	06.09.2028	06.12.2028	06.12.2028	6,000,525	4,972	-13,919
04.12.2028	06.12.2028	06.03.2029	06.03.2029	4,187,700	3,432	-10,487
02.03.2029	06.03.2029	06.06.2029	06.06.2029	4,187,700	3,508	-6,978
04.06.2029	06.06.2029	06.09.2029	06.09.2029	4,187,700	3,508	-3,470
04.09.2029	06.09.2029	06.12.2029	06.12.2029	4,187,700	3,470	0

Prime lissée

0.34%

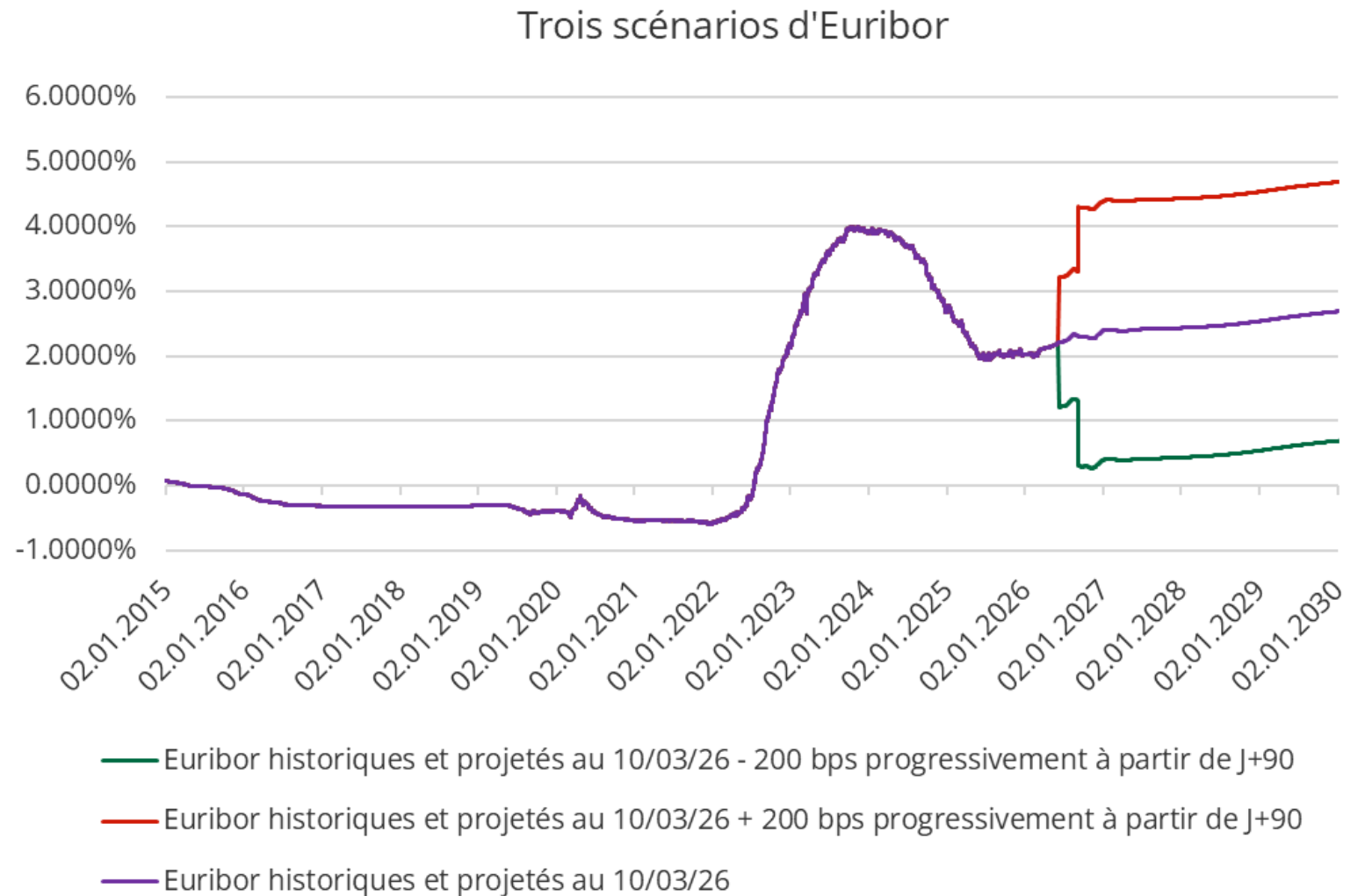
Total à payer

78,000

Simulation de frais financiers avec trois scénarios d'évolution des Euribor

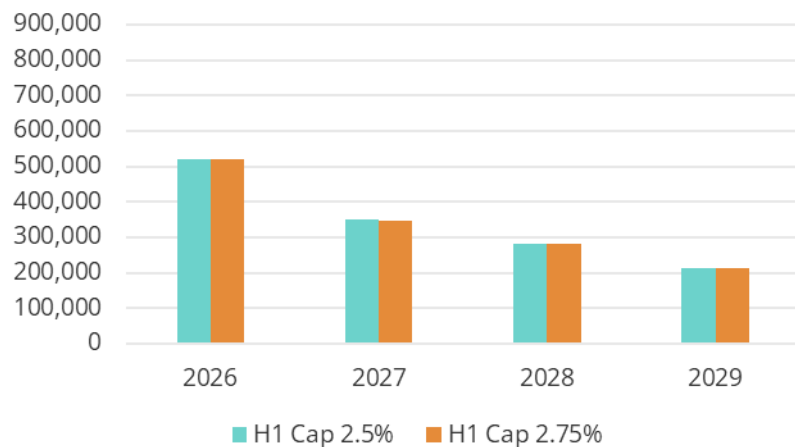
Toutes les simulations de frais financiers démarrent en **mars 2026**.

Elles incluent la marge de crédit de **2,00%** (Prêt d'Acquisition et de Refinancement – Tranche A, Crédit de Croissance Externe – Tranche A2), **2,40%** (Prêt d'Acquisition et de Refinancement – Tranche B, Crédit de Croissance Externe – Tranche B2), l'impact de la variation des Euribor 3M, le coût de la couverture existante et le coût de la couverture à mettre en place.

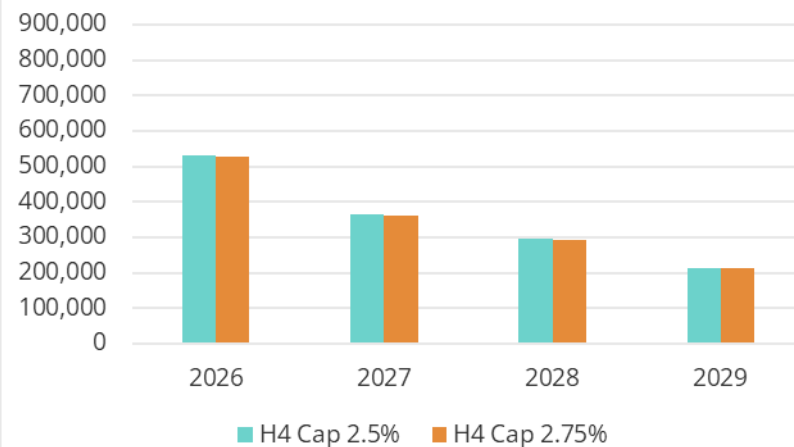


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés -2%

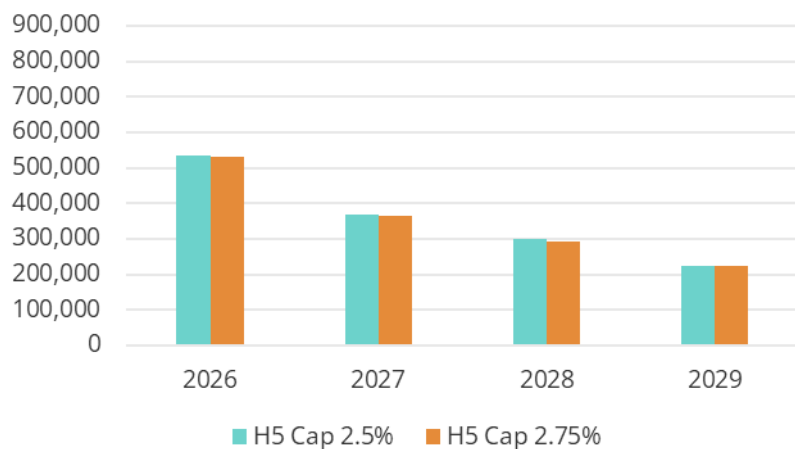
STRATEGIE H1



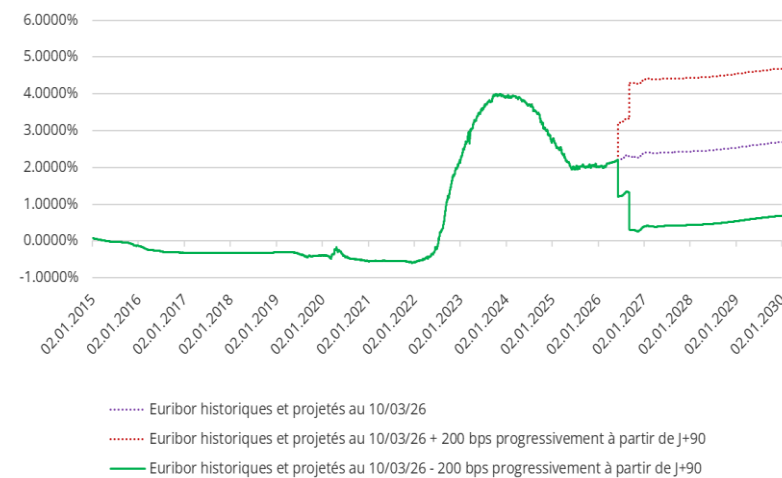
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

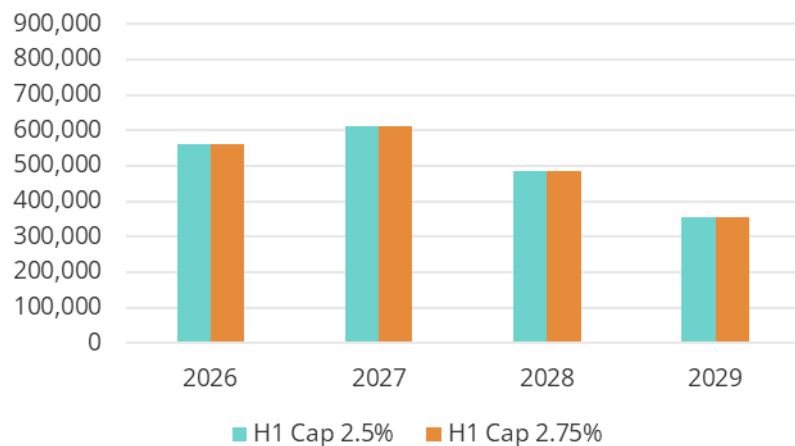


Courbe des Euribor projetés - 200 bps

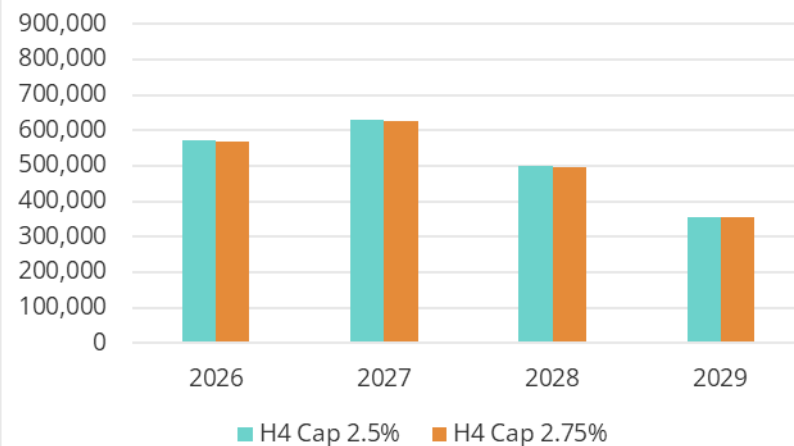


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés

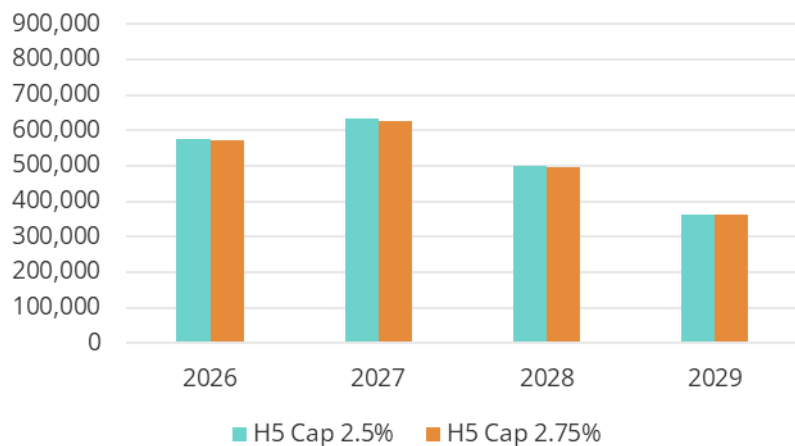
STRATEGIE H1



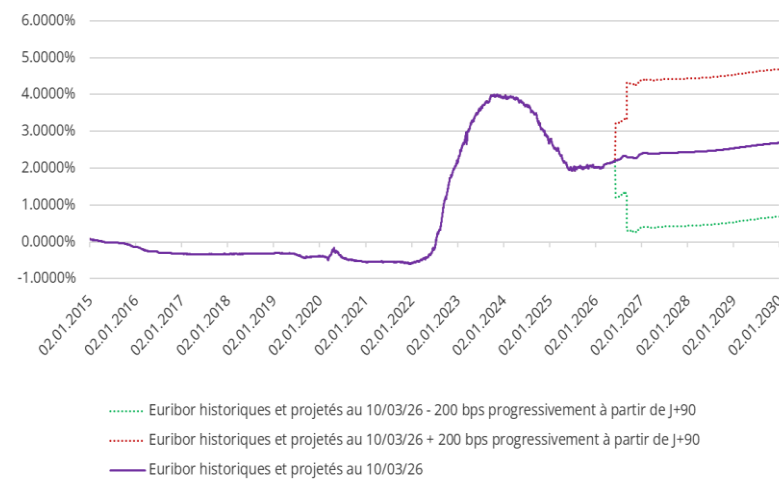
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

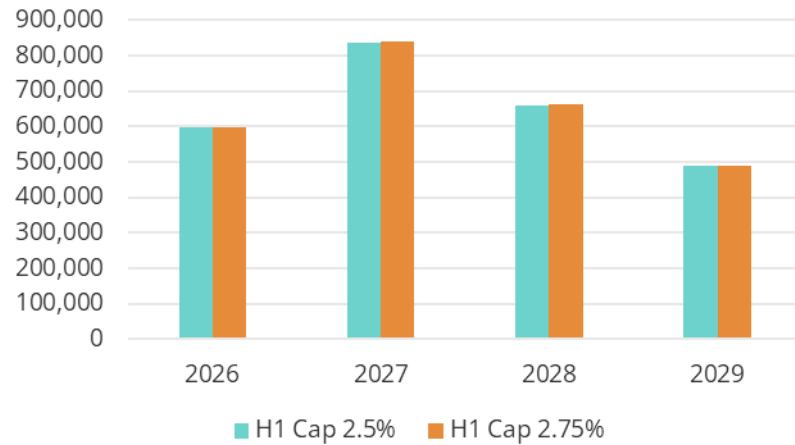


Courbe des Euribor projetés

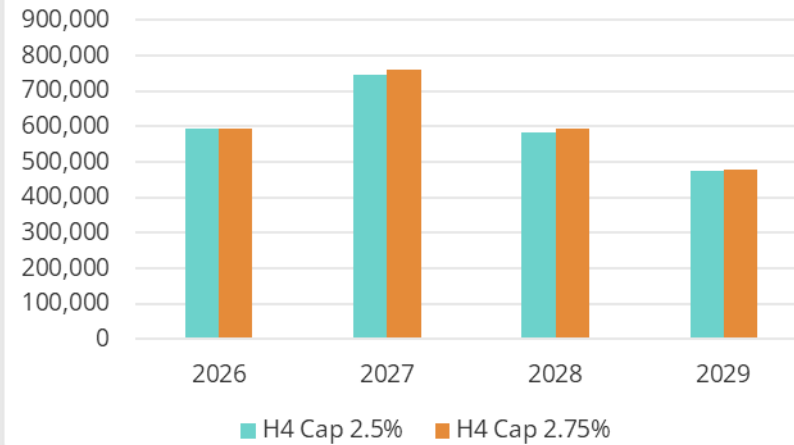


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés +2%

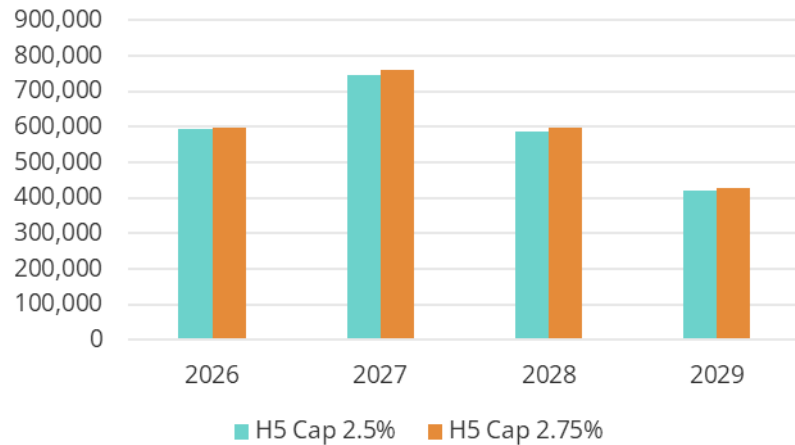
STRATEGIE H1



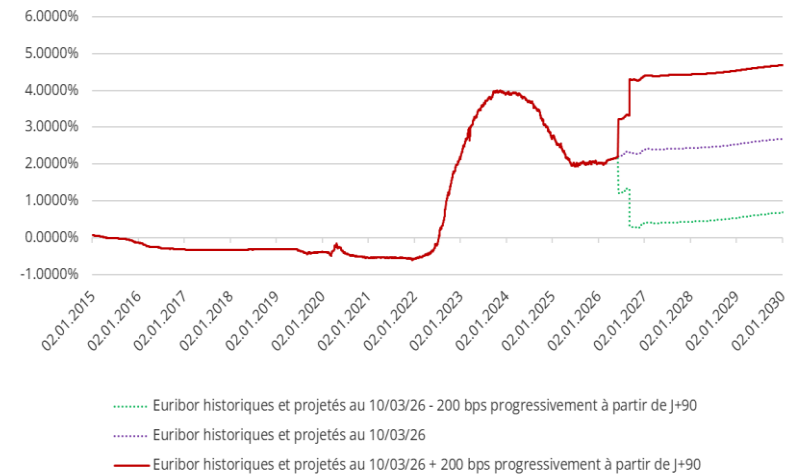
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5



Courbe des Euribor projetés + 200 bps



Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)



Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)

	STRATEGIE H1		STRATEGIE H4		STRATEGIE H5	
	H1 Cap 2.5%	H1 Cap 2.75%	H4 Cap 2.5%	H4 Cap 2.75%	H5 Cap 2.5%	H5 Cap 2.75%
Euribor projetés - 200 bps	1,363,570	1,360,270	1,408,170	1,395,470	1,425,870	1,409,870
Euribor projetés	2,013,008	2,009,767	2,057,408	2,044,967	2,071,665	2,059,367
Euribor projetés + 200 bps	2,583,318	2,591,276	2,397,493	2,428,550	2,347,771	2,383,525

Extrait des rapports d'analyse produits durant la mission

Tableaux d'amortissement

DATE DEPART	DATE FIN	Prêt d'Acquisition et de Refinancement - Tranche A		Prêt d'Acquisition et de Refinancement - Tranche B		Crédit de Croissance Externe - Tranche A2		Crédit de Croissance Externe - Tranche B2		TOTAL DETTE	COUVERTURE EXISTANTE Cap 2% N°1	COUVERTURE EXISTANTE Totale	% DETTE TOTALE	OBLIGATION COUVERTURE PAR	OBLIGATION COUVERTURE Crédit C.E. :	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	Minimum restant à couvrir	H4	H5
		Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD										
06.12.2025	06.03.2026	2,100,000	6,300,000	0	5,400,000	860,125	2,580,375	0	1,474,500	15,754,875	7,020,000	7,020,000	60%	7,020,000		7,020,000	0	7,020,000	7,020,000
06.03.2026	06.06.2026	0	6,300,000	0	5,400,000	0	2,580,375	0	1,474,500	15,754,875	7,020,000	7,020,000	60%	7,020,000	2,432,925	9,452,925	2,432,925	9,452,925	9,452,925
06.06.2026	06.09.2026	0	6,300,000	0	5,400,000	0	2,580,375	0	1,474,500	15,754,875	0	0	60%		2,432,925	2,432,925	2,432,925	9,452,925	9,452,925
06.09.2026	06.12.2026	0	6,300,000	0	5,400,000	0	2,580,375	0	1,474,500	15,754,875	0	0	60%		2,432,925	2,432,925	2,432,925	9,452,925	9,452,925
06.12.2026	06.03.2027	2,100,000	4,200,000	0	5,400,000	860,125	1,720,250	0	1,474,500	12,794,750	0	0	60%		1,916,850	1,916,850	1,916,850	7,676,850	7,676,850
06.03.2027	06.06.2027	0	4,200,000	0	5,400,000	0	1,720,250	0	1,474,500	12,794,750	0	0	60%		1,916,850	1,916,850	1,916,850	7,676,850	7,676,850
06.06.2027	06.09.2027	0	4,200,000	0	5,400,000	0	1,720,250	0	1,474,500	12,794,750	0	0	60%		1,916,850	1,916,850	1,916,850	7,676,850	7,676,850
06.09.2027	06.12.2027	0	4,200,000	0	5,400,000	0	1,720,250	0	1,474,500	12,794,750	0	0	60%		1,916,850	1,916,850	1,916,850	7,676,850	7,676,850
06.12.2027	06.03.2028	2,100,000	2,100,000	0	5,400,000	860,125	860,125	0	1,474,500	9,834,625	0	0	60%		1,400,775	1,400,775	1,400,775	5,900,775	5,900,775
06.03.2028	06.06.2028	0	2,100,000	0	5,400,000	0	860,125	0	1,474,500	9,834,625	0	0	60%		1,400,775	1,400,775	1,400,775	5,900,775	5,900,775
06.06.2028	06.09.2028	0	2,100,000	0	5,400,000	0	860,125	0	1,474,500	9,834,625	0	0	60%		1,400,775	1,400,775	1,400,775	5,900,775	5,900,775
06.09.2028	06.12.2028	0	2,100,000	0	5,400,000	0	860,125	0	1,474,500	9,834,625	0	0	60%		1,400,775	1,400,775	1,400,775	5,900,775	5,900,775
06.12.2028	06.03.2029	2,100,000	0	0	5,400,000	860,125	0	0	1,474,500	6,874,500	0	0	60%		884,700	884,700	884,700	4,124,700	4,124,700
06.03.2029	06.06.2029	0	0	0	5,400,000	0	0	0	1,474,500	6,874,500	0	0				0	0	0	4,124,700
06.06.2029	06.09.2029	0	0	0	5,400,000	0	0	0	1,474,500	6,874,500	0	0				0	0	0	4,124,700
06.09.2029	06.12.2029	0	0	0	5,400,000	0	0	0	1,474,500	6,874,500	0	0				0	0	0	4,124,700
06.12.2029	06.03.2030	0	0	5,400,000	0	0	0	1,474,500	0	0	0	0				0	0	0	0

Extrait des rapports d'analyse produits durant la mission

Tableaux d'amortissement

DATE DEPART	DATE FIN	Prêt d'Acquisition et de Refinancement - Tranche A		Prêt d'Acquisition et de Refinancement - Tranche B		Crédit de Croissance Externe - Tranche A2		Crédit de Croissance Externe - Tranche B2		TOTAL DETTE	COUVERTURE EXISTANTE Cap 2% N°1	COUVERTURE EXISTANTE Totale	% DETTE TOTALE	OBLIGATION COUVERTURE PAR	OBLIGATION COUVERTURE Crédit C.E. :	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	H1bis= H1 - Couv. Exist.	H4bis= H4 - Couv.Exist	H5bis= H5 - Couv.Exist
		Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD										
06.12.2025	06.03.2026	2,100,000	6,300,000	0	5,400,000	860,125	2,580,375	0	1,474,500	15,754,875	7,020,000	7,020,000	60%	7,020,000		7,020,000	0	0	0
06.03.2026	06.06.2026	0	6,300,000	0	5,400,000	0	2,580,375	0	1,474,500	15,754,875	7,020,000	7,020,000	60%	7,020,000	2,432,925	9,452,925	2,432,925	2,432,925	2,432,925
06.06.2026	06.09.2026	0	6,300,000	0	5,400,000	0	2,580,375	0	1,474,500	15,754,875	0	0	60%		2,432,925	2,432,925	2,432,925	9,452,925	9,452,925
06.09.2026	06.12.2026	0	6,300,000	0	5,400,000	0	2,580,375	0	1,474,500	15,754,875	0	0	60%		2,432,925	2,432,925	2,432,925	9,452,925	9,452,925
06.12.2026	06.03.2027	2,100,000	4,200,000	0	5,400,000	860,125	1,720,250	0	1,474,500	12,794,750	0	0	60%		1,916,850	1,916,850	1,916,850	7,676,850	7,676,850
06.03.2027	06.06.2027	0	4,200,000	0	5,400,000	0	1,720,250	0	1,474,500	12,794,750	0	0	60%		1,916,850	1,916,850	1,916,850	7,676,850	7,676,850
06.06.2027	06.09.2027	0	4,200,000	0	5,400,000	0	1,720,250	0	1,474,500	12,794,750	0	0	60%		1,916,850	1,916,850	1,916,850	7,676,850	7,676,850
06.09.2027	06.12.2027	0	4,200,000	0	5,400,000	0	1,720,250	0	1,474,500	12,794,750	0	0	60%		1,916,850	1,916,850	1,916,850	7,676,850	7,676,850
06.12.2027	06.03.2028	2,100,000	2,100,000	0	5,400,000	860,125	860,125	0	1,474,500	9,834,625	0	0	60%		1,400,775	1,400,775	1,400,775	5,900,775	5,900,775
06.03.2028	06.06.2028	0	2,100,000	0	5,400,000	0	860,125	0	1,474,500	9,834,625	0	0	60%		1,400,775	1,400,775	1,400,775	5,900,775	5,900,775
06.06.2028	06.09.2028	0	2,100,000	0	5,400,000	0	860,125	0	1,474,500	9,834,625	0	0	60%		1,400,775	1,400,775	1,400,775	5,900,775	5,900,775
06.09.2028	06.12.2028	0	2,100,000	0	5,400,000	0	860,125	0	1,474,500	9,834,625	0	0	60%		1,400,775	1,400,775	1,400,775	5,900,775	5,900,775
06.12.2028	06.03.2029	2,100,000	0	0	5,400,000	860,125	0	0	1,474,500	6,874,500	0	0	60%		884,700	884,700	884,700	4,124,700	4,124,700
06.03.2029	06.06.2029	0	0	0	5,400,000	0	0	0	1,474,500	6,874,500	0	0				0	0	0	4,124,700
06.06.2029	06.09.2029	0	0	0	5,400,000	0	0	0	1,474,500	6,874,500	0	0				0	0	0	4,124,700
06.09.2029	06.12.2029	0	0	0	5,400,000	0	0	0	1,474,500	6,874,500	0	0				0	0	0	4,124,700
06.12.2029	06.03.2030	0	0	5,400,000	0	0	0	1,474,500	0	0	0	0				0	0	0	0

Avenant n°1

Contrat

Avenant n°1 en date du 29 octobre 2024 au Contrat de Prêt Senior en date du 6 décembre 2022

Entre

MERITIS HOLDING
en qualité d'Emprunteur

et

BNP PARIBAS
en qualité d'Agent et d'Agent des Sûretés

et

BNP PARIBAS
CREDIT LYONNAIS
LA BANQUE POSTALE
en qualité d'Arrangeurs Mandatés

et

BNP PARIBAS
CREDIT LYONNAIS
en qualité de Coordinateurs

et

BNP PARIBAS
CREDIT LYONNAIS
LA BANQUE POSTALE
en qualité de Prêteurs Senior

VOLT Associés

Avocats à la Cour
49/51, avenue George V
75008 Paris
+33 (0)1 84 79 89 00
Toque A0818
www.voltassociés.com



MERITIS

Avenant n°1

Financement

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

- A. Aux termes d'un contrat de prêt senior en date du 6 décembre 2022 entre les Parties (le « **Contrat de Prêt Senior Initial** »), les Prêteurs Senior ont accepté de consentir à l'Emprunteur le Prêt d'Acquisition et de Refinancement aux fins de (i) refinancer partiellement le Crédit Vendeur et (ii) les Dettes Existantes Refinancées (tel que chacun de ces termes sont définis dans le Contrat de Prêt Senior Modifié).
- B. Aux termes d'une lettre en date du 2 août 2024, l'Emprunteur a sollicité des Prêteurs Senior la mise à disposition d'un crédit de croissance externe confirmé d'un montant en principal maximum de EUR 6.000.000 (six millions d'Euros) (le « **Crédit de Croissance Externe Confirmé** »).
- C. En conséquence, les Parties se sont déclarées prêtes à modifier le Contrat de Prêt Senior Initial selon les termes et conditions du présent avenant n°1 au Contrat de Prêt Senior Initial (l'« **Avenant n°1** »).

« **Date de Signature de l'Avenant n°1** » désigne la date de signature de l'Avenant n°1, soit le 29 octobre 2024.

« **Période d'Utilisation du Crédit de Croissance Externe Confirmé** » désigne la période commençant à la Date de Signature de l'Avenant n°1 (incluse) et s'achevant le 6 septembre 2025 (inclus), durant laquelle le Crédit de Croissance Externe Confirmé pourra être mis à la disposition de l'Emprunteur sous forme d'un ou plusieurs Tirages.

« **Crédit de Croissance Externe Confirmé** » désigne l'ouverture de crédit confirmée à la Date de Signature de l'Avenant n°1 d'un montant total maximum en principal de EUR 6.000.000 (six millions Euros) composée de la Tranche A2 et de la Tranche B2, pouvant être mise à la disposition de l'Emprunteur par les Prêteurs Senior, selon les termes et conditions du Contrat, sous forme d'un ou plusieurs Tirages pendant la Période d'Utilisation du Crédit de Croissance Externe Confirmé, aux fins de financer, partiellement ou totalement, directement, l'Acquisition Navia, l'Acquisition Neofin Advisory (en ce compris tout Engagement Différé afférent à l'Acquisition Neofin Advisory) ou des Opérations de Croissance Externe Autorisées (en ce compris, dans chaque cas, le refinancement de tout endettement existant de la Cible Eligible concernée et de ses Filiales) réalisées par l'Emprunteur, ainsi que les frais afférents à l'opération concernée, dans chaque cas, pendant la Période d'Utilisation du Crédit de Croissance Externe Confirmé.

« **Engagement au titre de la Tranche A2** » désigne le montant en principal maximum de EUR 4.200.000 (quatre millions deux cent mille Euros) que les Prêteurs Senior s'engagent à mettre à disposition de l'Emprunteur pendant la Période d'Utilisation du Crédit de Croissance Externe Confirmé (sous réserve de la réalisation des conditions préalables visées aux articles 4.2.2 et 4.3 et en partie II de l'Annexe 2), au titre de la Tranche A2, tel que diminué, cédé, réduit à zéro (0), résilié ou annulé, le cas échéant, en vertu des stipulations du Contrat ou de tout autre Document de Financement Senior.

« **Engagement au titre de la Tranche B2** » désigne le montant en principal maximum de EUR 1.800.000 (un million huit cent mille Euros) que les Prêteurs Senior s'engagent à mettre à disposition de l'Emprunteur pendant la Période d'Utilisation du Crédit de Croissance Externe Confirmé (sous réserve de la réalisation des conditions préalables visées aux articles 4.2.2 et 4.3 et en partie II de l'Annexe 2), au titre de la Tranche B2, tel que diminué, cédé, réduit à zéro (0), résilié ou annulé, le cas échéant, en vertu des stipulations du Contrat ou de tout autre Document de Financement Senior.

Remboursement

« **Date de Remboursement** » désigne :

- (i) en ce qui concerne la Tranche A, l'une des dates de remboursement d'un montant en principal dû au titre de la Tranche A telles qu'elles figurent au tableau figurant à l'article 6.1.1 (Remboursement de la Tranche A) ;
- (ii) en ce qui concerne la Tranche A2, le 6 décembre de chaque année civile conformément à l'article 6.1.3 (Remboursement de la Tranche A2) ;
- (iii) toute date de remboursement anticipé partiel ou total d'un Crédit Senior visée aux articles 6.2 (Remboursement anticipé volontaire des Crédits Senior), 6.3 (Remboursement anticipé obligatoire des Crédits Senior) et 6.4 (Conditions applicables à tout remboursement) ;
- (iv) la Date Finale de Remboursement des Tranches A et la Date Finale de Remboursement des Tranches B.

« **Date Finale de Remboursement des Tranches A** » désigne le 6 décembre 2028.

« **Date Finale de Remboursement des Tranches B** » désigne le 6 décembre 2029.

6.1.3 Remboursement de la Tranche A2

Sans préjudice des cas de remboursement anticipé volontaire ou obligatoire visés à l'article 6.2 (Remboursement anticipé volontaire des Crédits Senior) ou à l'article 6.3 (Remboursement anticipé obligatoire des Crédits Senior), l'Emprunteur remboursera à l'Agent au nom et pour le compte des Prêteurs Senior concernés, les montants mis à sa disposition au titre de la Tranche A2 au cours de la Période d'Utilisation du Crédit de Croissance Externe Confirmé, en Euro, à chaque Date de Remboursement, et pour la première fois le 6 décembre 2025 et pour la dernière fois à la Date Finale de Remboursement des Tranches A, en quatre (4) échéances annuelles, chacune égale à 1/4^{ème} de l'EC, étant précisé que « **EC** » désigne le montant de l'Encours au titre de la Tranche A2 pour la Période d'Utilisation du Crédit de Croissance Externe Confirmé tel qu'arrêté à la Date de Consolidation (inclusive).

A la Date Finale de Remboursement des Tranches A, l'Emprunteur devra avoir payé à l'Agent au nom et pour le compte des Prêteurs Senior, l'ensemble des sommes dues en principal, intérêts, intérêts de retard, pénalités, indemnités, commissions, frais, accessoires et autres sommes dues au titre du Contrat et se rapportant à la Tranche A2.

6.1.4 Remboursement de la Tranche B2

Sans préjudice des cas de remboursement anticipé volontaire ou obligatoire visés à l'article 6.2 (Remboursement anticipé volontaire des Crédits Senior) ou à l'article 6.3 (Remboursement anticipé obligatoire des Crédits Senior), l'Emprunteur remboursera à l'Agent au nom et pour le compte des Prêteurs Senior concernés, les montants mis à sa disposition au titre de la Tranche B2, en Euro, en une fois à la Date Finale de Remboursement des Tranches B.

A la Date Finale de Remboursement des Tranches B, l'Emprunteur devra avoir payé à l'Agent au nom et pour le compte des Prêteurs Senior concernés, l'ensemble des sommes dues en principal, intérêts, intérêts de retard, pénalités, indemnités, commissions, frais, accessoires et autres sommes dues au titre du Contrat et se rapportant à la Tranche B2.

Avenant n°1

Intérêt

« **EURIBOR** » désigne, pour ce qui concerne toute Période d'Intérêts afférente aux Crédits Senior :

- (i) le Taux Ecran EURIBOR applicable ;
- (ii) si aucun Taux Ecran EURIBOR n'est affiché pour la Période d'Intérêts considérée, le Taux Ecran EURIBOR Interpolé ; ou
- (iii) si,
 - (a) aucun Taux Ecran EURIBOR n'est affiché pour la Période d'Intérêts considérée ; et
 - (b) il n'est pas possible de calculer un Taux Ecran EURIBOR Interpolé ;la moyenne arithmétique (arrondie à la quatrième décimale supérieure) des taux communiqués à l'Agent à sa demande par les Banques de Référence, ou par au moins deux d'entre elles, comme étant ceux offerts aux banques de premier rang au sein de la zone euro au Jour de Cotation pour des dépôts en euros d'une durée comparable à celle de la Période d'Intérêts concernée,

étant précisé que si un des taux susvisés aux paragraphes (i) à (iii) ci-dessus est inférieur à zéro (0), il sera réputé être égal à zéro (0).

Dans l'hypothèse où une Période d'Intérêts ne correspondrait pas à un nombre entier de mois, l'EURIBOR applicable sera égal au Taux Ecran EURIBOR Interpolé concerné. Toutefois, dans le cas où, en application des stipulations de l'article 5.2 (Périodes d'Intérêts applicables aux Crédits Senior), une Période d'Intérêts serait raccourcie à une durée inférieure à un (1) mois, l'EURIBOR applicable à cette Période d'Intérêts sera l'EURIBOR un (1) mois.

« **Marge Applicable aux Tranches A** » désigne la marge prise en compte pour le calcul des intérêts dus au titre des Tranches A, soit à la Date de Signature de l'Avenant n°1, le taux de 2,00% l'an, telle qu'elle pourra être ajustée en application des stipulations de l'article 5.5 (Ajustements des Marges Applicables).

« **Marge Applicable aux Tranches B** » désigne la marge prise en compte pour le calcul des intérêts dus au titre des Tranches B, soit, à la Date de Signature de l'Avenant n°1, le taux de 2,40% l'an, telle qu'elle pourra être ajustée en application des stipulations de l'article 5.5 (Ajustements des Marges Applicables).

Périodes d'Intérêts applicables aux Crédits Senior

Chaque Période d'Intérêts applicable à chaque Tranche du Prêt d'Acquisition et de Refinancement ou du Crédit de Croissance Externe Confirmé aura une durée de trois (3) mois

ou de six (6) mois telle qu'indiquée dans l'Avis de Sélection devant être adressé à l'Agent trois (3) Jours Ouvrés avant le début de la Période d'Intérêts concernée (ou, le cas échéant, toute autre durée déterminée par l'Emprunteur en accord avec l'Agent, agissant sur instruction de l'unanimité des Prêteurs Senior) ou une durée permettant de respecter les stipulations ci-dessous, choisie avec l'accord de l'Agent agissant sur instruction de l'unanimité des Prêteurs Senior.

- (ii) en ce qui concerne le Crédit de Croissance Externe Confirmé :
 - (a) la Date de Paiement d'Intérêts de toute Période d'Intérêts en cours applicable à tout Tirage au titre du Crédit de Croissance Externe Confirmé correspondra, en fonction de la durée de la Période d'Intérêts concernée, 6 mars, 6 juin, 6 septembre et 6 décembre de chaque année civile, étant précisé que la première Période d'Intérêts applicable à tout Tirage au titre du Crédit de Croissance Externe Confirmé commencera à la Date de Tirage concernée et prendra fin à celle des dates susvisées qui est la plus proche de la date de Tirage du Tirage concerné sauf dans l'hypothèse où le Tirage considéré serait effectué à une date tombant moins de quinze (15) jours calendaires avant l'une des dates susvisées, auquel cas la première Période d'Intérêts courra jusqu'à la deuxième date susvisée suivante ;

- (b) sous réserve des stipulations du paragraphe (a) ci-dessus, toutes les Périodes d'Intérêts au titre de chaque Tranche du Crédit de Croissance Externe Confirmé auront la même durée et concorderont entre elles et également avec les Périodes d'Intérêts au titre de chaque Tranche du Prêt d'Acquisition et de Refinancement ; et
- (c) la dernière Période d'Intérêts applicable à la Tranche A2 se terminera à la Date Finale de Remboursement des Tranches A et la dernière Période d'Intérêts applicable à la Tranche B2 se terminera à la Date Finale de Remboursement des Tranches B ;
 - (iii) chaque Période d'Intérêts commencera le dernier jour de la Période d'Intérêts précédente, étant précisé qu'aucun intérêt ne sera dû par l'Emprunteur deux fois pour le même jour ;
 - (iv) la Date de Paiement d'Intérêts de toute Période d'Intérêts en cours lors de chaque Date de Remboursement correspondra à ladite Date de Remboursement.

Dans l'hypothèse où l'Emprunteur omettrait d'indiquer la durée de la Période d'Intérêts applicable à une Tranche d'un Crédit Senior ou d'adresser un Avis de Sélection à l'Agent, la Période d'Intérêts applicable à chaque Tranche A et à chaque Tranche B aura obligatoirement une durée de trois (3) mois ou toute autre durée satisfaisant aux conditions de l'article 5.2.

Ratio R1	Marge Applicable aux Tranches A	Marge Applicable aux Tranches B
Ratio R1 \geq 3,50x	2,10% l'an	2,50% l'an
3,00x \leq Ratio R1 < 3,50x	2,00% l'an	2,40% l'an
2,50x \leq Ratio R1 < 3,00x	1,90% l'an	2,30% l'an
2,00x \leq Ratio R1 < 2,50x	1,80% l'an	2,20% l'an
Ratio R1 < 2,00x	1,70% l'an	2,10% l'an

Obligation de couverture

« **Banque de Couverture** » désigne le ou les établissements de crédit avec lequel ont été ou seront conclus des Contrats de Couverture, étant précisé que dans l'hypothèse où la Banque de Couverture ne serait pas un Prêteur Senior ou Affilié d'un Prêteur Senior, alors elle ne bénéficiera pas des Sûretés et si une Banque de Couverture cesse d'être un Prêteur Senior ou Affilié d'un Prêteur Senior, elle conservera sa qualité de Banque de Couverture dès lors qu'elle avait bien la qualité de Prêteur Senior ou d'Affilié d'un Prêteur Senior à la date de conclusion du ou des Contrat(s) de Couverture concerné(s).

« **Contrat(s) de Couverture** » désigne le ou les contrats de couverture de taux d'intérêts ayant été ou devant être conclus par l'Emprunteur avec une ou plusieurs Banque(s) de Couverture en application de l'article 9.3.8 (Contrats de Couverture) du Contrat.

9.3.8 Contrats de Couverture

- (i) L'Emprunteur s'engage (a) à conclure avec une ou plusieurs Banque(s) de Couverture dans un délai de six (6) mois à compter de la Date de Réalisation, un ou des contrat(s) de couverture de taux d'intérêt portant sur un notionnel d'au moins 60% (soixante pour cent) du montant total de l'Encours du Prêt d'Acquisition et de Refinancement couvrant l'Emprunteur contre une hausse de l'EURIBOR 3 mois ou 6 mois de plus de deux cent cinquante points de base (250 bps) par rapport à son niveau à la Date de Réalisation, et ce pour une durée d'au moins trois (3) ans à compter de la date de conclusion du Contrat de Couverture concerné, et (b) à justifier sans délai à l'Agent de la conclusion du ou des Contrat(s) de Couverture.
- (ii) L'Emprunteur s'engage (a) à conclure avec une ou plusieurs Banque(s) de Couverture, dans un délai de six (6) mois après la Date de Consolidation, un ou des contrat(s) de couverture de taux d'intérêt portant sur un notionnel d'au moins 60% (soixante pour cent) du montant total de l'Encours du Crédit de Croissance Externe Confirmé à la Date de Consolidation, couvrant l'Emprunteur contre une hausse de l'EURIBOR de plus de deux cent cinquante points de base (250 bps) par rapport à son niveau à la Date de Consolidation, et ce pour une durée d'au moins trois (3) ans à compter de la date de conclusion du Contrat de Couverture concerné et (b) à justifier dans les meilleurs délais à l'Agent de la conclusion du ou des Contrat(s) de Couverture concerné(s).
- (iii) Il est précisé que le Contrat et le(s) Contrat(s) de Couverture seront des contrats distincts et la résiliation du (des) Contrat(s) de Couverture se fera conformément aux stipulations du(des)dit(s) Contrat(s) de Couverture.
- (iv) L'Emprunteur s'interdit et s'engage à faire en sorte que chaque Filiale s'interdise de conclure des contrats de swap de taux d'intérêt ou de devises, d'options sur devises ou taux d'intérêt, ou tout autre contrat sur produit dérivé, à l'exception (a) des Contrats

Défaut croisé

10.1.4 Défaut croisé

- (i) la survenance (après expiration des délais contractuels pour remédier à un tel manquement) d'un défaut de paiement au titre de tout Endettement de l'Emprunteur ou de l'une de ses Filiales (autre que les Crédits Senior) si le montant unitaire ou cumulé au niveau du Groupe de l'Endettement concerné est supérieur à EUR 100.000 (cent mille Euros) ou son équivalent en toute devise ;
- (ii) un Endettement de l'Emprunteur (autre que les Crédits Senior) ou d'un autre membre du Groupe est déclaré exigible par anticipation, devient exigible par anticipation, est suspendu ou est résilié si le montant unitaire ou cumulé au niveau du Groupe de l'Endettement concerné est supérieur à EUR 100.000 (cent mille Euros) ou son équivalent en toute devise ;
- (iii) l'Emprunteur ou un membre du Groupe :
 - (a) n'effectue pas à bonne date (après expiration de tout délai de grâce applicable ou des délais contractuels pour remédier à un tel manquement) le paiement de toutes sommes exigibles de quelque nature que ce soit (à l'exception de tout Endettement ou dette financière) ; ou

- (b) n'honore pas promptement une garantie lorsque cette garantie est appelée, si le montant unitaire ou cumulé au niveau du Groupe des non-paiements visés au paragraphe (a) ci-dessus et/ou des garanties non-honorées visés au paragraphe (b) ci-dessus est égal à ou devient supérieur à EUR 250.000 (deux cent cinquante mille Euros) ou son équivalent en toute devise, à moins dans tous les cas, que l'Emprunteur ou le membre du Groupe concerné n'ait contesté, dans les délais légaux ou contractuels, de bonne foi l'exigibilité de ce paiement selon des procédures appropriées et sur la base d'arguments juridiques sérieux et non-dilatoires et qu'un délai de paiement ait été accordé et pour autant que l'Agent ait reçu justification de ces éléments ;
- (iv) la survenance d'un cas d'exigibilité anticipée ou d'un cas de défaut (quelle que soit sa dénomination) au titre des Dettes Subordonnées Complémentaires ;
- (v) la survenance d'un cas d'exigibilité anticipée ou d'un cas de défaut (quelle que soit sa dénomination) au titre des Obligations Convertibles ;

Avenant n°2

Contrat

Avenant n°2 en date du 7 mai 2025 au Contrat de Prêt Senior en date du 6 décembre 2022, tel que modifié par un avenant n°1 en date du 29 octobre 2024

Entre

MERITIS HOLDING
en qualité d'Emprunteur

et

BNP PARIBAS
en qualité d'Agent et d'Agent des Sûretés

et

BNP PARIBAS
CREDIT LYONNAIS
LA BANQUE POSTALE
en qualité d'Arrangeurs Mandatés

et

BNP PARIBAS
CREDIT LYONNAIS
en qualité de Coordinateurs

et

BNP PARIBAS
CREDIT LYONNAIS
LA BANQUE POSTALE
en qualité de Prêteurs Senior

VOLT Associés

Avocats à la Cour
49/51, avenue George V
75008 Paris
+33 (0)1 84 79 89 00
Toque A0818
www.voltassociés.com



MERITIS

Fiches produits

Swap de taux (payeur de taux fixe contre variable):

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable. La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année. Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

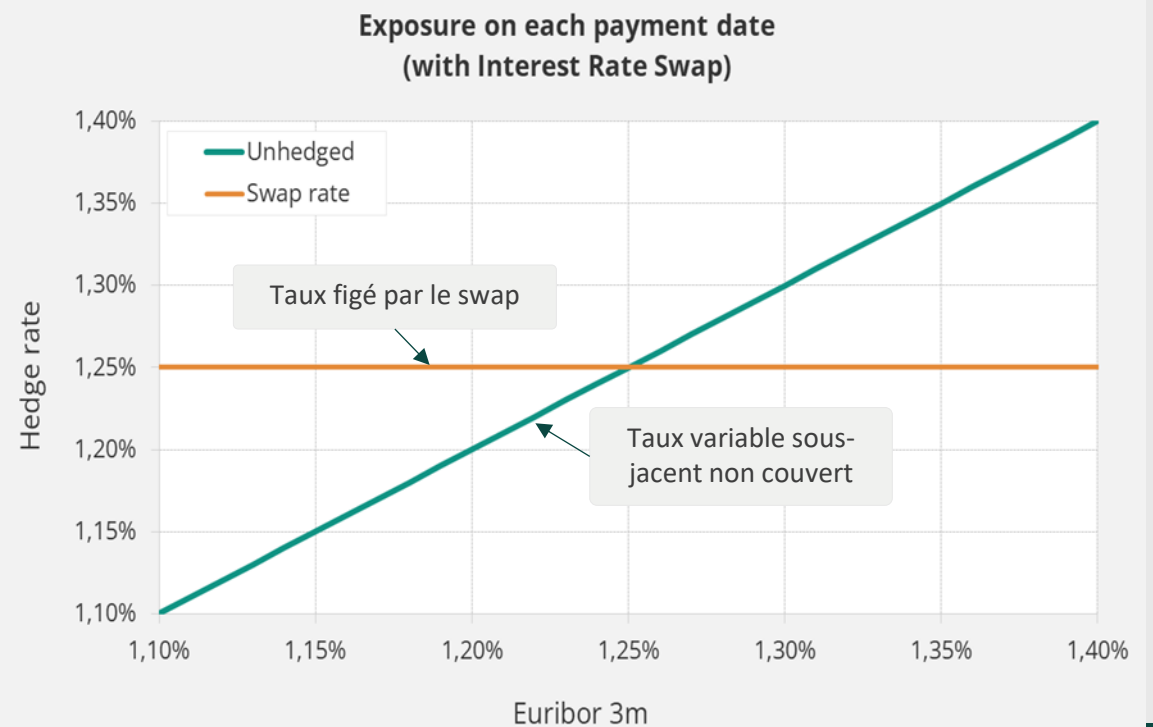
- Coût nul (pas de prime à payer)
- Les charges financières sont connues à l'avance

Inconvénients:

- Aucune opportunité de profiter de mouvements favorables des taux;
- Risque de perte illimitée en cas de déboucement anticipé.
- Produit simple mais risqué en cas de réduction de l'exposition sous-jacente (réduction de dette par ex.) ou de déboucement de la couverture dans un scénario de valorisation négative (mark to market).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative). Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Fiches produits

Achat de cap de taux:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap.

Avantages:

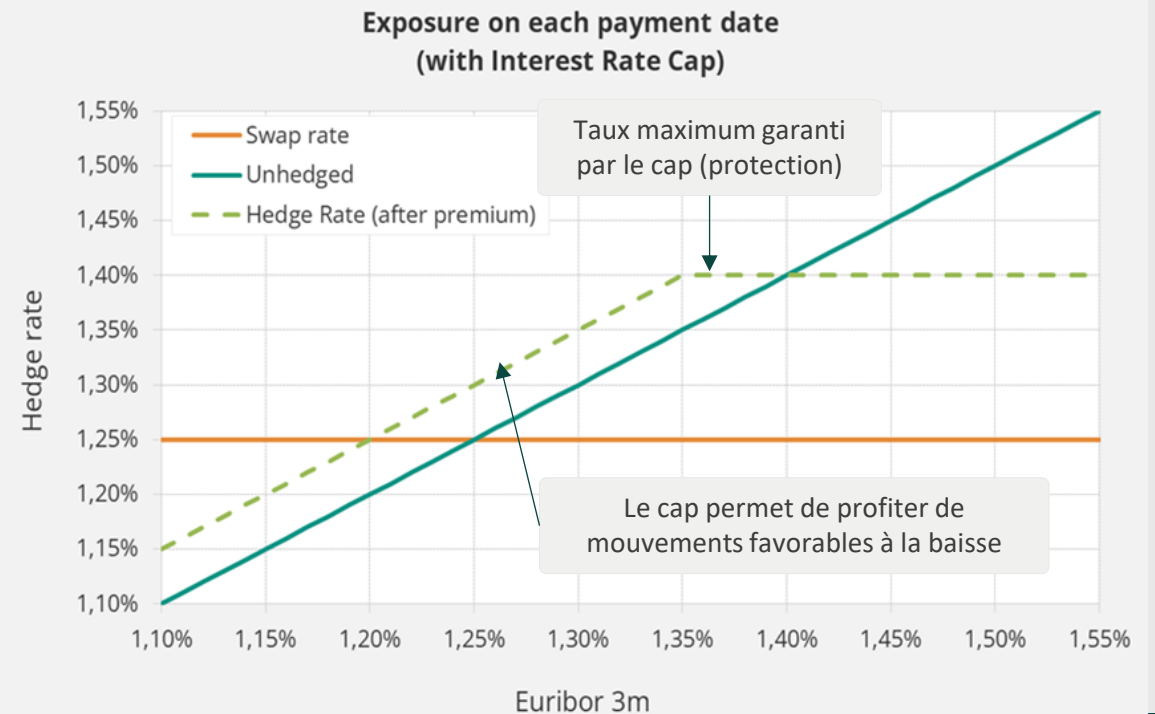
- Opportunité de profiter d'un taux bas si celui-ci reste inférieur au cours d'exercice du cap;
- Flexibilité totale pour revendre la couverture en cas de modification du sous-jacent;
- Aucun risque de perte au-delà de la prime payée.

Inconvénients:

- Prime à payer: dépend des caractéristiques de l'option (montant, durée, cours d'exercice plus ou moins favorable...)

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit recommandé dans le contexte actuel.
Ce produit prend en compte les planchers sur les financements



Fiches produits

Tunnels / Collars d'options:

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable. La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année.

Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

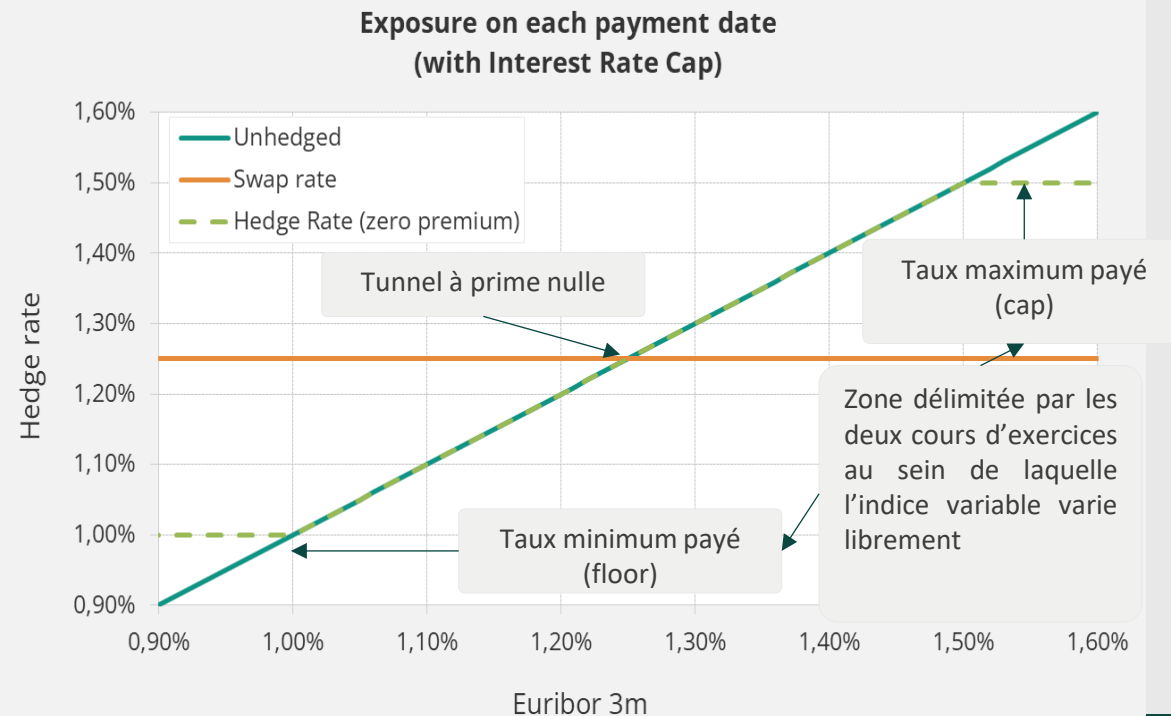
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice jusqu'au niveau du floor (plancher);
- Financement de l'option achetée par l'option vendue.

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de débouclage anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative).
Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Fiches produits

Cap avec barrière désactivante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit une barrière dite désactivante, le produit se désactive et aucun flux n'est alors échangé.

Avantages:

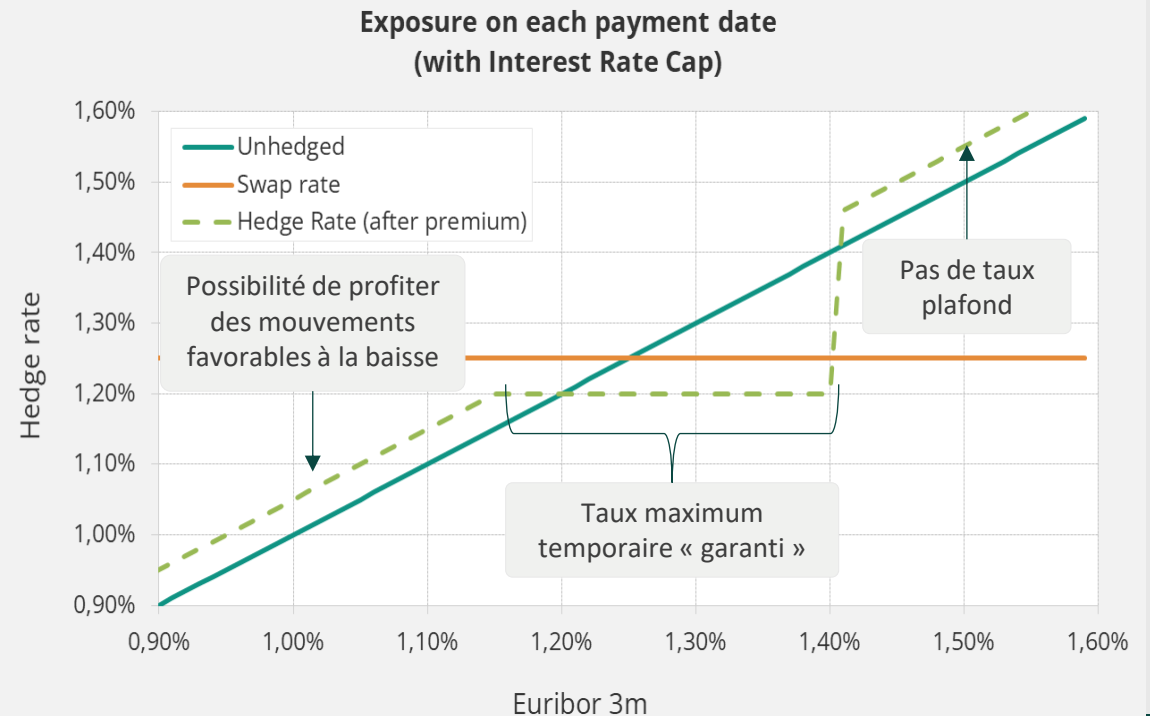
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins coûteuse qu'un cap classique

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de déboucement anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne procure aucun taux plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



Fiches produits

Cap avec barrière activante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur à la barrière dite activante. Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours de la barrière activante. Tant que le taux sous-jacent reste sous la barrière activante, aucun flux n'est échangé.

Avantages:

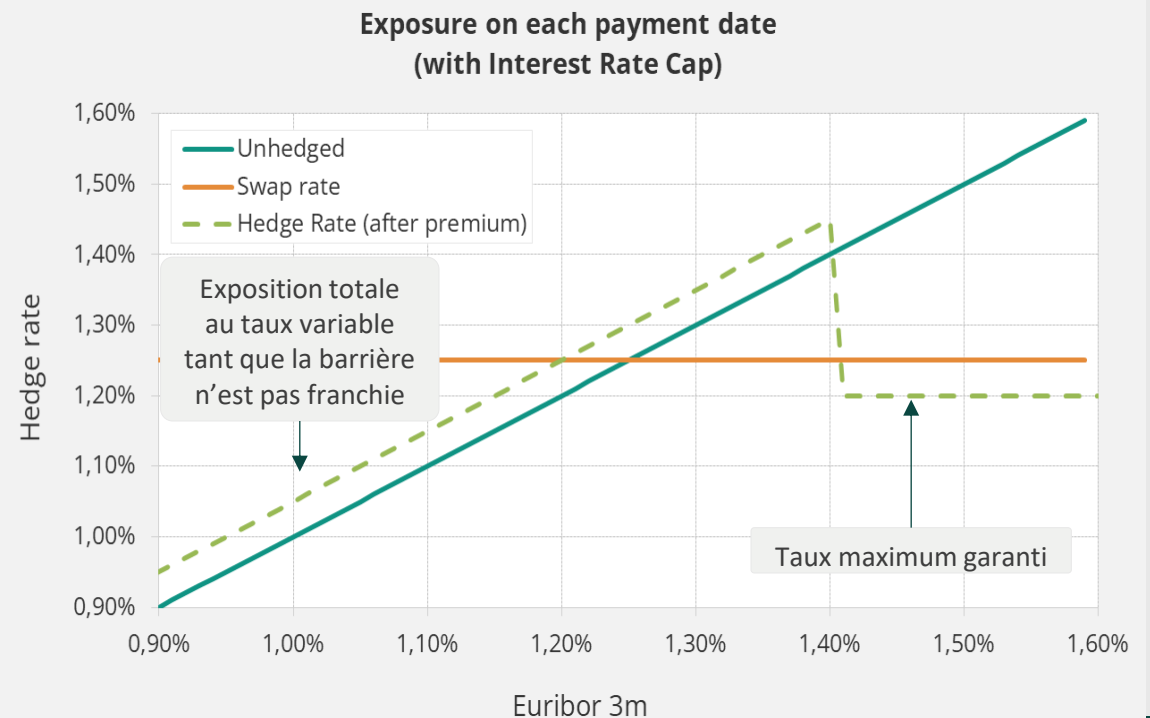
- Protection au-delà de la barrière activante au cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins coûteuse qu'un cap classique.

Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car le plus souvent les marges bancaires dégradent sa performance.



Fiches produits

Cap Spread:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit le cours d'exercice du cap vendu, l'exposition au taux sous-jacent est quasi totale (retraitée de l'écart entre les 2 cours d'exercices).

Avantages:

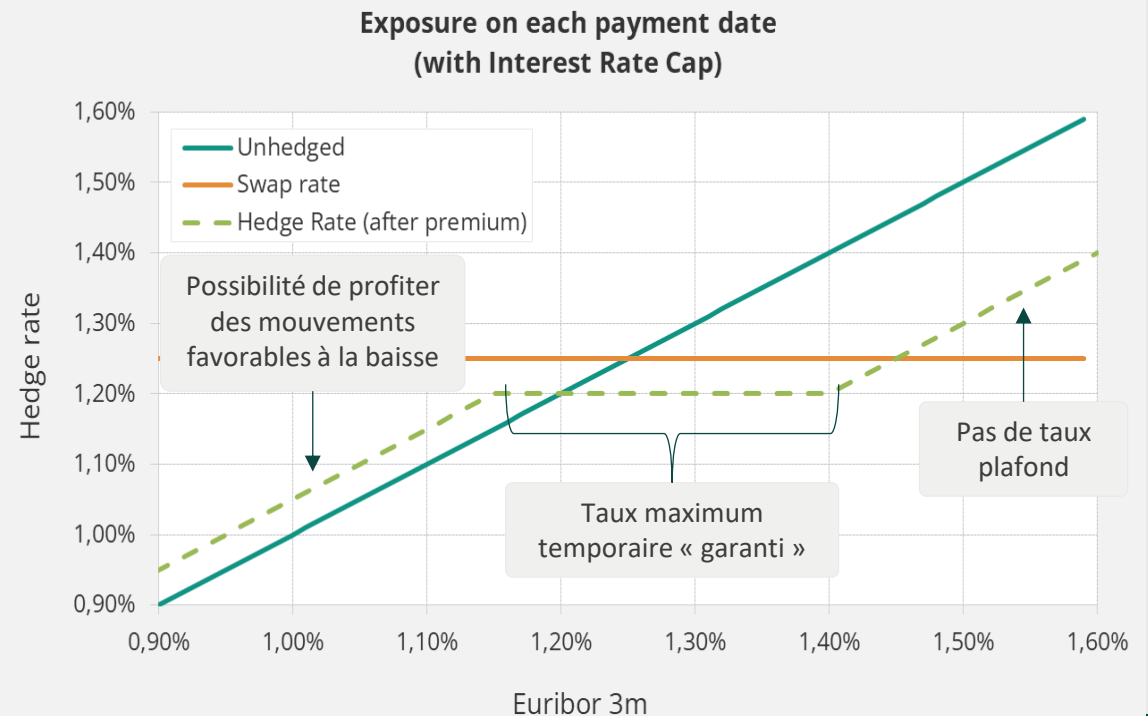
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap acheté;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins coûteuse qu'un cap classique (financement partiel de l'option achetée par l'option vendue).

Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car il ne procure aucun taux plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



Informations

KERIUS Finance SAS

17 rue Dupin,
75006 Paris, France

Tel: +33 1 83 62 27 61

RC Paris: 520 300 948

Immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n°13000716 au titre des activités de **Conseiller en Investissements Financiers**, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers .

KERIUS Finance Suisse SARL

Chemin de Blandonnet 2,
1214 Vernier - Genève, Suisse

Tel : + 41 22 566 40 52

RC Genève IDE CHE-460.735.969

Numéro fédéral: CH-660-2330011-1

www.kerius-finance.com

Sébastien Rouzaire : s.rouzaire@kerius-finance.com

Solal Huard : s.huard@kerius-finance.com

Marion Dondin : m.dondin@kerius-finance.com

Avertissement - Disclaimer

Ce document a été préparé à l'usage des services financiers du Client. Ce document ou son contenu ne doivent pas être communiqués ou diffusés en externe sans l'accord préalable écrit de KERIUS FINANCE .

Pour ce document, KERIUS FINANCE a été amenée à utiliser des informations et données chiffrées fournies par le Client. KERIUS FINANCE a pris ces données en compte sans réaliser de procédure d'audit et n'émettra en conséquence aucune opinion sur leur fiabilité. Ce document ne constitue pas une documentation contractuelle des transactions éventuellement décrites, ni une recommandation ou une sollicitation de mettre en place les transactions décrites. Tout Client intéressé par ce type de transactions ou procédure doit mener ses propres analyses pour vérifier l'adéquation à ses besoins, ainsi que les conséquences, notamment fiscales et comptables. Il lui appartient également de prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des décisions qu'il aura prises.

Ni KERIUS FINANCE ou ses administrateurs ou employés ne pourront être tenus responsables des conséquences de l'utilisation de ce document ou de la mise en place, totale ou partielle, par le client, des idées ou opérations décrites.

This document has been prepared for the Finance department of the Client. It must not be communicated or published externally without prior written consent of KERIUS FINANCE.

For this document, KERIUS FINANCE used information and data provided by the Client. The Client agrees that KERIUS FINANCE took this information into account without auditing them or checking their accuracy and, as a consequence, without producing any opinion on their reliability. Please note that this document does not constitute a contractual documentation of the transactions or processes that may be described, nor a recommendation or solicitation to enter into the transactions or processes described herein. If the Client is interested in setting up this type of transactions or processes, the Client should conduct his own analysis of the suitability to his needs. The Client must also verify the consequences of his decisions, including accounting and fiscal aspects. The Client is also responsible for the implementation of his decisions.

Neither KERIUS FINANCE nor its directors and employees accept liability for any loss or damage resulting from the use of this document and expressly excludes all liability in respect of any implication of the described ideas or transactions on the Client's own specific particulars.